Sécurité publique
Administration générale et finances
Culture, sports, patrimoine
Travaux
Enfance, jeunesse et éducation
Sécurité sociale et environnement
Services industriels

Sécurité et sentiment d'insécurité à Lausanne et réponse à la motion Marc Dunant « Lausanne, ville centre … aussi la nuit ! »

Rapport-préavis N° 2005/87

Lausanne, le 15 décembre 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité entend faire le point sur les questions liées à la sécurité et communiquer le premier bilan des travaux menés dans le cadre de l'observatoire de la sécurité.

La Municipalité sollicite, également par le présent rapport-préavis, l'octroi d'un crédit de 868'000 francs à prélever, sur une période de quatre ans, sur le fonds communal pour le développement durable, aux fins d'assurer le financement des projets prévus pour lutter contre le sentiment d'insécurité des Lausannoises et Lausannois, ainsi que pour prévenir certains délits. Convaincue de la nécessité d'agir avec pragmatisme, la Municipalité prend en compte les besoins exprimés par les habitants et répond aux demandes par des projets strictement ciblés, engendrant des coûts mesurés. Les actuelles incertitudes pesant sur l'avenir de la répartition des compétences entre les polices cantonale et municipales (projet Police 2000) incitent la Municipalité à attendre de mieux connaître les conséquences concrètes des réformes à venir, avant d'envisager la réalisation de projets plus importants.

Ce rapport-préavis s'inscrit, tout comme le préavis « Entretien 2006 » (N° 2005/76), en annexe de la sixième partie du « concept Agenda 21 », consacrée à l'économie (rapport-préavis N° 2005/53). Il fait également suite au rapport-préavis N° 239 « Sécurité à Lausanne : état des lieux – actions entreprises – perspectives : création de l'observatoire de la sécurité », du 20 septembre 2001, qui dressait un état des lieux de la sécurité à Lausanne, présentait, dans son ensemble, le travail de la Police municipale et proposait la création d'un observatoire de la sécurité, rapport-préavis dont les conclusions ont été adoptées par votre Conseil dans sa séance du 12 février 2002[1].

Le présent document répond également à la motion de M. Marc Dunant, relative à la sécurité nocturne en ville et intitulée « Lausanne, ville centre … aussi la nuit ! ».

[1] Bulletin du Conseil communal (BCC) 2002, tome I, pp. 186 à 227.

Table des matières

1. Objet du rapport-préavis 1
2. Préambule 3
3. Constat général : la naissance du sentiment d'insécurité 4
3.1 Fragmentation de la société 5
3.2 Croissance généralisée des normes de sécurité 6
3.3 Haut niveau historique de sécurité 6
4. Particularités lausannoises 7
5. La situation spécifique des jeunes en matière de sécurité 8
6. Extrait du sondage sur le sentiment d'insécurité réalisé par le professeur André Kuhn de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne 10
6.1 Qualité de vie et préoccupations des Lausannois 10
6.2 Sentiment d'insécurité dans son quartier après 22 heures 12
6.3 Localisation spatio-temporelle de l'insécurité 13
6.4 Comment lutter contre l'insécurité selon les sondés 15
6.5 Conclusions 16
7. Principales réponses municipales déjà apportées en matière de sécurité 17
8. Projets d'actions 20
8.1 Actions de limitation des débordements nocturnes 20
8.2 Prévention de la violence juvénile : Clip vidéo de hip-hop 21
8.3 Prévention des vols sur et dans les véhicules 22
8.4 Formation continue des policiers dans le domaine de la diversité culturelle et de l'approche interculturelle 23
8.5 Immeubles en fête – La fête des voisins 24
8.6 Animation des APEMS les mercredis après-midi 25
8.7 Amélioration de l'éclairage public en ville 27
9. Aspects financiers 28
10. Impact sur l'effectif du personnel communal 29
11. Aspects liés au développement durable 29
12. Modification du règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable 29
13. Réponse à la motion Marc Dunant « Lausanne : ville centre ... aussi la nuit ! » 29
13.1 Rappel de la motion 29
13.2 Introduction 30
13.3 Contexte dans lequel la clause du besoin a été abrogée 30
13.4 Elargissement mesuré des horaires d'ouverture des établissements lausannois 31
13.5 Simultanéité des changements législatifs et irrationalité du marché ont fait bondir l'offre 32
13.6 Latitude d'action limitée de la Municipalité 33
13.7 Réponses à diverses questions posées par le motionnaire 35
13.8 Conclusions 38
14. Conclusions 38

2. Préambule

Depuis plusieurs années, la Municipalité est interpellée sur les incivilités, le sentiment d'insécurité ressenti par les citoyens et la progression des délits commis[2]. L'évaluation de la réalité de la situation sur le front de la délinquance reste cependant un sujet très controversé, principalement en raison de l'évolution rapide des cycles de phénomènes délictueux, de la diversité des niveaux de tolérance et des visions du monde, ainsi que de la quasi-omniprésence du thème dans les médias.

Afin de faire le point de la situation, la Ville de Lausanne a mis sur pied un observatoire de la sécurité (ci-après l'observatoire), qui a pour mission d'assurer la collecte et l'analyse des informations permettant de mieux cerner les problèmes de sécurité, d'anticiper leur évolution et de cibler les mesures à prendre pour y remédier. Il est placé sous la conduite d'une délégation municipale présidée par Mme Doris Cohen-Dumani, directrice de la sécurité publique (DSP), et comprenant Mme Silvia Zamora, directrice de la sécurité sociale et de l'environnement (DSS+E), et M. Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE). La collaboration entre trois directions municipales favorise un fonctionnement en réseau, dans une logique d'étude transversale et pluridisciplinaire sur les questions de sécurité. L'observatoire est donc un outil qui collabore à la consolidation de la politique de sécurité de proximité engagée par la Ville, tant au niveau de la définition traditionnelle de la sécurité publique (interventions de police), que des actions ou missions indirectement liées (campagnes de prévention, actions d'encadrement et de dissuasion, collaboration avec des institutions particulièrement concernées, etc.).

L'observatoire de la sécurité a besoin, pour être pleinement opérationnel au niveau de la fourniture et de la comparaison des données, de plusieurs bases comparables dans le temps et l'espace, ainsi que d'une diversification des sources documentaires. De telles collectes d'informations nécessitant un investissement important avant de pouvoir en recueillir les premiers fruits, dans un premier temps, une grille d'analyse souple a été adoptée permettant de dégager les domaines dans lesquels des partenariats pouvaient facilement être établis en vue de contenir des situations à risques repérées (vie de nuit, transports publics, collaboration avec les quartiers, etc.). Pour ce faire, les contacts avec les associations et les institutions lausannoises actives dans plusieurs domaines (jeunesse, aînés, quartiers, commerce, prévention, social, justice, santé, entraide, asile, transports, etc.) ont été privilégiés. Des groupes de travail thématiques ont été créés (délinquance juvénile, transports publics, sécurité nocturne, etc.). Des rencontres, à plus large échelle, lors des séances du Forum consultatif de l'observatoire de la sécurité, ont également eu lieu une à deux fois par année.

Un condensé des observations déjà réalisées est exposé ci-dessous, ainsi qu'un plan d'actions de prévention d'une durée de 4 ans. Le texte qui suit reprend également des extraits du rapport du Prof. André Kuhn[3] de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne relatif au sentiment d'insécurité des Lausannoises et des Lausannois, ainsi que du rapport de Mme Veronica Noseda « *Violences urbaines. Une exploration au-delà des interprétations reçues* », de l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne,

[2] La définition du terme d'incivilité n'est pas aisée, car il revêt plusieurs sens qui dépassent son antonyme « civilité », c'est-à-dire l'observation des convenances et des bonnes manières en usage dans un groupe social. L'apparition du terme remonte au début des années 1970 aux Etats-Unis. Dans les années 1980, les implications de la notion sont développées en se fondant sur la théorie de la vitre brisée (dégradation de l'environnement qui favorise la délinquance) et servent entre autres éléments de cadre théorique à la politique de tolérance zéro. Dans le présent rapport, le thème d'incivilité doit être compris comme « *un ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais qui bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance* ». Selon le criminologue Sébastian Roché, les comportements qu'elle recouvre sont les crachats, les graffitis, le vandalisme, les attroupements d'individus potentiellement ressentis comme menaçants, le bruit, les insultes, le manque de respect, etc. La difficulté principale est que cette notion sociologique englobe à la fois des comportements gênants, mais qui ne sont pas pénalement sanctionnés, et d'autres qui constituent de vraies infractions.

[3] « Comment lutter contre le sentiment d'insécurité à Lausanne ? », rapport élaboré sur la base du sondage 2003, André Kuhn, Baptiste Viredaz, Institut de Criminologie et de Droit Pénal, septembre 2004.

rédigé sous la supervision du Prof. Jean-Bernard Racine. Ce dernier rapport a été commandé par la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, dans le cadre du 2ème volet d'Agenda 21, afin de disposer d'une base documentée présentant la palette des recherches scientifiques en matière de violence. Les rapports complets peuvent être obtenus auprès de l'observatoire.

3. Constat général : la naissance du sentiment d'insécurité

Un des écueils majeurs d'interprétation de la notion de sécurité réside en ce qu'il est difficile de distinguer ce qui relève de sa dimension « objective » (les faits concrets) de ce qui est attribuable à sa dimension « subjective » (les craintes personnelles, les « incivilités » qui sont inquiétantes sans être juridiquement répréhensibles, les expériences passées, etc.). La double dimension « objective » et « subjective » de la sécurité nous oblige à détailler les deux facettes de la question, sans les opposer l'une à l'autre. En effet, si certains d'entre nous ressentent des craintes subjectives, il n'en reste pas moins que ces inquiétudes sont bien réelles. Ainsi, nos appréhensions ont tendance à devenir tangibles, si ce n'est dans la réalité de la rue, du moins dans nos esprits confrontés à des évolutions sociales souvent déstabilisantes. En outre, un terrain fertile au développement des craintes est entretenu par les comptes rendus de la presse[4]. Cette dernière rapporte une augmentation globale des délits et des actes de violence qu'il ne s'agit pas de nier, mais dont il ne faut pas non plus surestimer les risques véritablement encourus. Plutôt que d'augmentation de la criminalité, il serait plus juste de parler de fluctuations et de cycles de phénomènes. Une baisse continue des homicides est, par exemple, observable depuis 150 ans[5], alors que d'autres types de délits, comme les vols dans les voitures et sur les terrasses, prennent de l'ampleur.

La double dimension « objective » et « subjective » du ressenti sécuritaire peut également être illustrée par la différence qui peut exister entre les craintes les plus courantes et les véritables risques encourus :

- Ceux qui ressentent les plus grandes craintes quant à leur sécurité ont globalement tendance à avoir des styles de vie qui leur font courir peu de risques (exception faite par exemple des vols à l'arraché ou à l'astuce) ; alors que ceux qui, par leurs habitudes, courent objectivement plus de risques ont tendance à exprimer peu de craintes. *Ainsi, le risque de subir une infraction dans l'espace public est étroitement lié soit à l'âge et au mode de vie, soit à l'exposition à différents facteurs de risque (...)*[6].
- Les femmes qui souffrent du plus grand sentiment d'insécurité sont celles de plus de 40 ans. Elles expriment principalement des craintes relatives aux risques d'attaque par des inconnus, alors que statistiquement les risques d'agressions physiques sont plutôt le fait de l'entourage.

Une augmentation importante du sentiment d'insécurité peut généralement être observée dans les pays participant aux sondages internationaux. En Suisse, les sondages nationaux réalisés en 1984/1987, 1996, 1998 et 2000 nous montrent que jusqu'au milieu des années nonante, le sentiment d'insécurité a fortement diminué, alors qu'il augmente à nouveau depuis. A Lausanne, entre 2000 et 2003, la partie de la population plutôt craintive a augmenté d'environ 3 points (passant de 21 % à 24 %), alors que l'autre partie diminuait d'autant (passant de 70 % à 66,3 %). Il s'agit donc en partie d'un phénomène cyclique et en partie de malaises induits par les évolutions inquiétantes de la notion d'insécurité au sens large du

[4] Plusieurs études américaines (dont L. Heath, Impact of Newspaper Crime Reports on Fear of Crime : Multimethodological Investigation, Journal of Personnalité and Social Psychology, 47/1, 1984, pages 263-276) relatives aux effets des articles traitant des crimes dans la presse locale sur le sentiment d'insécurité des lecteurs tendent à prouver que la peur des individus est stimulée uniquement si le lecteur estime que la même mésaventure aurait pu lui arriver ou qu'il se sent particulièrement concerné par la proximité géographique ou que le récit est rédigé dans un style accrocheur et que les causes sont difficiles à comprendre.

[5] Martin Killias, Précis de criminologie, 2001, Staempfli Editions, Berne, page 98.

[6] Martin Killias, Précis de criminologie, 2001, Staempfli Editions, Berne, page 220.

terme : insécurité économique, incertitudes face au monde du travail, difficultés d'intégration sociale, peur de l'avenir offert aux prochaines générations, etc.

Evolution du sentiment d'insécurité à travers le temps en Suisse

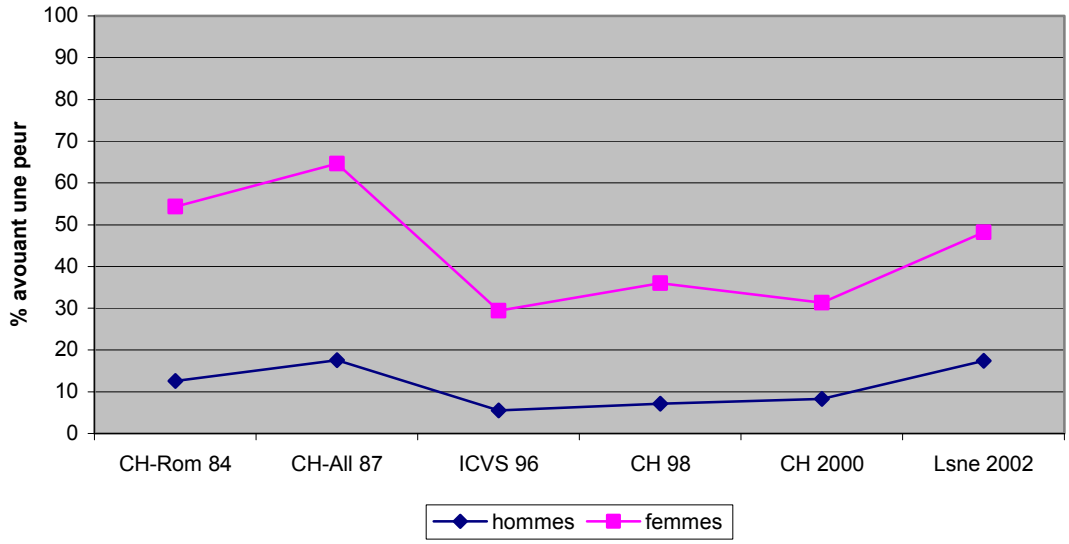

L'augmentation du sentiment d'insécurité au niveau national correspond à une période de croissance des actes de violence (bagarres, lésions corporelles, menaces, etc.). Selon l'Office fédéral de la statistique, de 1984 à 2004, quatre fois plus de lésions corporelles ont été dénoncées et quarante fois plus de menaces ont été rapportées à la justice. Il y a là une tendance sociale, allant de pair avec « une plus grande dureté de la société ».

Plusieurs pistes se dégagent pour tenter d'expliquer cette évolution et, selon les visions du monde ou les sensibilités politiques des citoyens, différentes causes, souvent antinomiques, sont évoquées (laxisme éducationnel, perte de valeurs, passivité des autorités, consommation de stupéfiants, problèmes d'intégration, etc.). Voici trois grands groupes de causes, dont la combinaison permet de tenter de mieux cerner le phénomène :

3.1 Fragmentation de la société

Les changements sociaux, techniques et économiques qui ont transformé les sociétés occidentales en profondeur, avant, puis après la date symbolique de mai 68, ne se sont pas traduits par une révolution politique, alors prônée par certains, mais par une modification de la vie quotidienne. De multiples changements sont intervenus dans une période relativement brève dans une foule de domaines : éducation, relation à l'autorité, assouplissement des codes de conduite, instauration d'une société de consommation de masse, attrait des loisirs, développement de l'individualisme et des responsabilités personnelles, accès facilité au savoir, évolution des positions sociales des femmes et des jeunes, progrès techniques, etc.

Plusieurs de ces changements influencent indirectement la sécurité et le sentiment d'insécurité, en affaiblissant les normes sociales et les forces de contrainte exercées par diverses institutions (police, école, etc.), ainsi qu'en favorisant la progression d'une plus forte désinhibition des acteurs sociaux. En outre, le souhait de bénéficier de libertés individuelles plus importantes remet en cause une partie du lien social, ce qui nécessite une redéfinition du bien commun, qui ne va pas de soi et qui peut être désécurisante.

Selon le sociologue français Gilles Lipovetsky, une importante redéfinition des convenances sociales et de la notion de politesse serait en train d'avoir lieu. La généralisation du stress et de la concurrence entre individus amènerait notamment les citoyens à adopter des comportements plus agressifs les uns avec les autres. Ceci se traduirait, au niveau du langage, par une manière plus brutale de s'exprimer et une tolérance en développement envers l'usage d'insultes ou de jurons, dans l'ensemble des classes sociales et pour les deux sexes, ce qui était, il y a encore une génération ou deux, plutôt rare.

Le rapport à la civilité est ainsi considérablement modifié par une plus grande facilité à dire les choses violemment et à exprimer ce qui est ressenti. Une telle évolution serait due à l'amoindrissement des contraintes imposées par les normes collectives et à une diminution de l'acceptabilité des contraintes. Cette évolution affecterait non seulement le niveau de l'expression, mais également la commission d'incivilités ou de délits. Ainsi, l'accumulation de frustrations, l'impression de devoir subir beaucoup trop de contraintes quotidiennes, le développement de l'anonymat et d'un sentiment d'impunité faciliteraient la commission d'incivilités ou de délits.

En outre, le fractionnement de la société en une plus grande multitude de sous-groupes ne partageant pas la même vision de ce que devrait être la société influe directement sur l'impression d'insécurité. Il en découle des définitions de ce qu'est la sécurité différentes et par conséquent des niveaux de tolérance disparates.

3.2 Croissance généralisée des normes de sécurité

Notons également que, depuis le milieu des années 1980, la demande de sécurité de la population a considérablement augmenté dans une multitude de domaines techniques, sans qu'il ne soit possible d'amener les mêmes améliorations au niveau des relations sociales et de la sécurité publique. Ainsi, les standards de sécurité ont été revus dans de nombreux domaines, par exemple au niveau sanitaire à la suite de contaminations au HIV (transfusion sanguine, stérilisation, etc.), au niveau alimentaire (traçabilité des denrées, amélioration de la chaîne du froid, etc.), au niveau des transports (amélioration technique des voitures, standard de sécurité des aéroports, etc.), etc. Le même mouvement de demande de sécurité publique peut être constaté, dès le milieu des années 1990, en partie en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des délits, après un long cycle de baisse. Il n'est cependant que rarement possible de répondre à cette demande par des réponses techniques (à l'exception des caméras de surveillance, de l'intensification de l'éclairage public ou d'aménagements urbains qui ont fait leur preuve dans des contextes définis), car la population demande avant tout plus de présence humaine et une plus grande convivialité, toutes deux pourvoyeuses de bien-être, alors même que notre société a tendance à devenir de plus en plus impersonnelle.

3.3 Haut niveau historique de sécurité

Le très haut niveau de sécurité que la Suisse a connu dans la 2ème moitié du XXème siècle, ainsi que la petite taille de ses villes, ont permis de développer un sentiment élevé de bien-être et de sécurité, auquel les habitants restent généralement attachés. Cependant, les changements sociaux ont considérablement fait évoluer la Suisse dans une direction comportant un certain nombre d'inconvénients en matière de sécurité au sens large du terme, aussi bien en ville que dans les régions péri-urbaines ou rurales.

Il est généralement estimé par les criminologues suisses que notre pays suit les mêmes tendances que les pays voisins, avec une vingtaine d'années de retard et à un niveau de gravité moindre, principalement en raison des moindres disparités sociales entre les habitants. Notons à ce sujet que la perte de sécurité professionnelle et économique est loin d'être sans conséquence en ce qui concerne le sentiment de confiance en l'avenir et le sentiment d'insécurité. Avec une diminution de quelque 15'000 emplois

industriels, la région lausannoise a notamment connu, ces dernières années une perte de postes nécessitant une faible qualification qui semble pour l'instant difficile à rattraper. De manière plus générale, à l'image de toutes les villes suisses, Lausanne présente les caractéristiques liées aux villes-centres qui concentrent une large part des problèmes sociaux, ce qui génère une partie du sentiment d'insécurité.

4. Particularités lausannoises

Dans son rapport *« Violences urbaines. Une exploration au-delà des interprétations reçues. »*[7], Mme Veronica Noseda s'oppose fermement à l'idée qu'il y aurait, en Suisse, des violences typiquement urbaines. Selon l'auteur, il n'existe pas de milieu pathogène propre aux villes, car la progression de la violence est un phénomène de société qui ne concerne pas uniquement les villes. En outre, selon le recensement 2000, 70 % des Suisses résident dans les agglomérations urbaines ; il y a donc davantage de risques que des délits se produisent en ville. Les villes concentrent, de surcroît, certaines occasions de commettre des délits (vols à l'étalage, importance de la foule facilitant les vols à la tire, etc.).

Selon le criminologue Martin Killias, « *on constate en Suisse une forte pénétration du mode de vie urbain dans les villages, et d'autre part, dans la plupart des villes suisses, l'absence de ghettos (...). De plus, la Suisse a connu une urbanisation assez décentralisée, marquée par la prédominance de villes de tailles moyenne et petite. Cela pourrait effectivement être l'une des raisons qui explique le faible niveau de la criminalité en Suisse pendant les années 1970, faible niveau confirmé lors du sondage international de victimisation de 1989 et lors du sondage comparatif de violence parmi les écoliers zurichois et allemands de 2000.* (...) *Lors du sondage suisse de délinquance autoreportée* (1993)*, les jeunes vivant en ville n'admettaient guère plus de délits que leurs contemporains vivant dans un village ou une petite ville ; on a trouvé un résultat analogue dans le sondage effectué parmi les écoliers du Canton de Zurich (Eisner, Manzoni et Ribeaud 2000, 78 s). Quand on considère le lieu où ceux-ci disent avoir commis leurs délits, la grande ville (de plus de 50'000 habitants) domine très nettement (Killias & Kuhn, 1993).*[8] »

La ville est multiple et fait cohabiter un grand nombre d'activités sur un espace limité. Elle réunit donc une palette très large de groupes sociaux, culturels et économiques. Il en ressort une incontestable richesse, mais aussi des difficultés plus grandes. Les villes font souvent office de laboratoire expérimental des problèmes de société et il n'en est pas autrement en matière de sécurité. En outre, comme le rappelle le Prof. Jean-Bernard Racine, le regard que porte la société sur la violence dépend étroitement de sa visibilité[9]. Or, la visibilité des types de violence les plus craints étant plus marquée en ville qu'ailleurs, les menaces qu'elle fait peser sur le lien communautaire apparaissent comme étant plus prégnantes.

En ce qui concerne la visibilité des problèmes liés à la sécurité à Lausanne, nous pouvons les diviser en trois groupes :

- **Pôle d'attraction diurne** : Lausanne est un pôle d'attraction important au niveau du Canton. Ville-centre d'une agglomération de 280'000 habitants, Lausanne attire quelque 150'000 visiteurs quotidiens. Elle est dotée d'un attrait diurne certain pour toutes les catégories d'âge, dans des domaines aussi variés que ceux de la formation, de l'emploi, du commerce, de la culture et du tourisme.

[7] Veronica Noseda, « Violences urbaines. Une exploration au-delà des interprétations reçues », Institut de géographie, UNIL, 2004, sous la direction du professeur Jean-Bernard Racine.

[8] Martin Killias, Précis de criminologie, 2001, Staempfli Editions, Berne, pages 121 et suivantes.

[9] Conclusion du Prof. Jean-Bernard Racine au travail de Veronica Noseda, « Violences urbaines. Une exploration au-delà des interprétations reçues », Institut de géographie, UNIL, 2004, page 104.

- **Pôle d'attraction nocturne :** Lausanne est également une ville-centre nocturne, dotée de 38 discothèques ou night-clubs comptant 8'000 places, ouverts jusqu'à 5 heures. En comptant les possibilités de loisirs nocturnes offertes jusqu'à 2 heures, ce ne seraient pas moins de 30'000 noctambules qui fréquenteraient les nuits lausannoises le week-end. Ce chiffre correspond à une estimation des professionnels de la vie nocturne et n'a qu'une valeur indicative. Une telle concentration de noctambules pose des problèmes de consommation d'alcool et de drogue, ainsi que de bagarres et de vandalisme. Toujours en ce qui concerne la vie nocturne, Lausanne est la ville du canton qui concentre une prostitution de rue (environ 200 prostitué-e-s), ce qui pose des problèmes de voisinage et de nuisances sonores.
- **Délits à Lausanne :** Avec une tendance à progresser, les délits commis en ville tournent autour de 10'000 à 12'000 par année. A l'image du reste de la Suisse, les délits avec violence sont en augmentation, par exemple les voies de fait et les vols à l'arraché[10]. La situation semble plus stable en ce qui concerne les vols à main armée, qui sont très rares, les cambriolages, les atteintes aux mœurs et la délinquance juvénile.

  En outre, environ 60 % des consommateurs vaudois de drogues habiteraient l'agglomération lausannoise, dont la moitié souffriraient de problèmes psychiatriques. Cette situation ne va pas sans poser problème (trafic, craintes suscitées par la présence de personnes marginalisées en groupes, incivilités, etc.).

Les phénomènes délictueux et les incivilités se concentrent principalement au centre-ville. Les habitants et les commerçants sont plus souvent confrontés à des incivilités et à des micro-violences qu'à des délits graves. Cependant la répétition des incivilités et des petits délits fait diminuer la qualité de vie et peut entraîner une oppression menant au repli sur soi et à l'angoisse, jusqu'à l'abandon de l'espace public[11]. Les sondages de victimisation réalisés en Europe arrivent à la conclusion que les citoyens sont plus affectés par les incivilités que par les délits les plus graves, car ils y sont plus souvent confrontés.

5. La situation spécifique des jeunes en matière de sécurité

Selon les différentes statistiques policières suisses, le nombre total d'enfants et d'adolescents suspectés d'avoir commis un délit a reculé pendant les années 1980, pour se remettre à progresser pendant les treize années suivantes[12]. Les statistiques des jugements pénaux de mineurs montrent également que les jugements les plus courants concernent la consommation de stupéfiants, les vols, les lésions corporelles et les voies de fait[13].

Les données de l'Office fédéral de la statistique mettent également en évidence que, depuis la fin des années 1990, la part des moins de 15 ans impliqués dans des délits n'a pas significativement augmenté. Il n'y aurait donc pas à proprement parler de rajeunissement de la délinquance, à l'exception de la consommation de drogues dites « douces ». La moitié des adolescents de 16 ans ont déjà fumé des « joints »

[10] Au niveau statistique, les données fournies par l'Office fédéral de la police et l'Office fédéral de la statistique (statistique policière de la criminalité – SPC) vont dans le sens d'une assez grande stabilité du nombre total des infractions recensées en Suisse de 1994 à 2003. Ces dernières oscillent de manière irrégulière entre 270'733 et 337'676 par année. Les délits violents ont eux tendance à augmenter de façon régulière, les lésions corporelles intentionnelles sont, par exemple, passées de 3'612 en 1994 à 6'732 en 2003.

[11] Eric Debarbieux (sous la direction) « L'oppression quotidienne. Recherches sur une délinquance des mineurs », La documentation française, IHESI, 2002.

[12] Office fédéral de la statistique, www.bfs.admin.ch, section droit et justice, panorama : délinquants – la criminalité chez les jeunes.

[13] Office fédéral de la statistique, statistique des jugements pénaux des mineurs en 2003, état de la banque de données au 12 août 2004.

et ce taux est d'environ 20 % chez les jeunes de 13 ans, selon la récente étude internationale ESPAD (European school survey project on alcohol and others drugs) menée, en Suisse, par l'Office fédéral de la santé publique[14]. Un tel phénomène n'est pas sans conséquence en matière de sécurité, puisqu'il tend à favoriser une valorisation entre pairs par la marginalité.

S'il n'est pas constaté de rajeunissement significatif de la délinquance juvénile, le nombre de délits commis par des mineurs a, lui, très sensiblement augmenté. Les jugements pénaux touchent principalement les garçons entre 15 et 18 ans (environ 80 % des cas), dont les victimes sont également dans l'immense majorité des jeunes hommes.

En 2003, le Département de la formation et de la jeunesse a initié, dans le cadre de Police 2000, l'étude intitulée : « Les jeunes, les transgressions et l'insécurité », conduite dans les districts d'Echallens, de Morges et de Vevey. Cette enquête a dernièrement aussi été menée dans les écoles lausannoises et les résultats, pour l'heure encore partiels, seront, dès qu'ils seront disponibles dans leur entier, rendus publics officiellement. Selon les premières données disponibles, il apparaît, chez les 14 à 16 ans, que les principaux délits déjà commis sont la resquille (64,8 %), la conduite sans permis (40,7 %), le vol à l'étalage de biens d'une valeur de moins de 50 francs (39 %) et l'absentéisme scolaire (25,4 %). En ce qui concerne la victimisation dans cette tranche d'âge, les lésions corporelles (11,8 %) et les brigandages (9,2 %) sont les atteintes les plus souvent mentionnées par les jeunes. Selon l'Office fédéral de la statistique, les mineurs ont été quatre fois plus souvent mentionnés comme victimes de violence (5'537 mentions dans la statistique de l'aide aux victimes), notamment en milieu familial, que jugés comme auteurs de violence (1'372 jugements dans la statistique des jugements pénaux des mineurs)[15]. Notons également qu'il ne semble pas y avoir de différences significatives dans la commission des délits entre les jeunes vivant en ville, en zone périurbaine ou à la campagne.

Au-delà de ces données, il ne faut pas oublier que la délinquance ne concerne qu'une minorité des jeunes. Sur les quelque 6'000 jeunes de 13 à 18 ans qui vivent à Lausanne, moins d'une centaine ont régulièrement à faire avec le Groupe jeunesse, soit 1,6 % des adolescents lausannois[16]. Sans vouloir d'aucune manière les excuser, il apparaît que les jeunes les plus violents sont souvent ceux qui subissent des situations familiales difficiles et qui ont des problèmes scolaires importants. Le lien entre la violence des jeunes, la maltraitance subie et l'accumulation de situations déstabilisantes s'impose.

Pour conclure ce sous-chapitre, il faut encore aborder le problème du manque de places d'apprentissage. Rappelons, à ce propos, que depuis sept ans, une partie des jeunes sortant de l'école sont confrontés à de grandes difficultés pour trouver une place d'apprentissage et que souvent leur profil est en inadéquation avec celui qui est exigé. On estime à environ 800 le nombre de jeunes restant sans solution de formation ou d'occupation à court ou moyen termes. Les mauvaises habitudes et le manque d'encadrement font qu'une partie de ces jeunes se mettent, au fil des mois, dans des situations de délits, compliquant encore leur situation.

[14] La « popularité » du cannabis et la forte augmentation de la consommation d'alcool chez les adolescents sont confirmées par plusieurs études (Smash-02, Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, etc.).

[15] Office fédéral de la statistique, statistique des jugements pénaux des mineurs, 2002.

[16] Selon le sociologue J.-P. Gremy, le portrait type des adolescents les plus actifs au niveau des délits est le suivant :
- forte impulsivité et difficulté à accepter le quotidien ;
- sens limité des responsabilités et primauté de l'émotion sur la raison ;
- conscience portée sur le présent immédiat et difficultés à se projeter dans le futur ;
- difficultés à faire preuve de concertation et à fonctionner dans une structure ;
- difficultés à exprimer ses émotions et à utiliser un vocabulaire symbolique.

6. Extrait du sondage sur le sentiment d'insécurité réalisé par le professeur André Kuhn de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne

Comme on l'a mentionné en préambule, une enquête téléphonique a été réalisée dans le cadre des travaux de l'observatoire auprès de 1'000 Lausannoises et Lausannois, âgés de 16 ans et plus, sur la base d'un questionnaire, inspiré de celui utilisé par la Police cantonale dans le cadre des sondages Police 2000, mais étoffé d'items relatifs au sentiment d'insécurité.

Le fait qu'une personne ressente de la crainte dans une situation donnée représente une atteinte à son bien-être et, dès lors, à sa qualité de vie. Nombre d'études psychologiques, sociologiques, anthropologiques, etc. ont été conduites sur les questions de savoir d'où proviennent les peurs et comment faire pour tenter de rassurer les victimes. Pour combattre le sentiment d'insécurité, il est en effet indispensable, en premier lieu, d'en déterminer la cause. Or, il est difficile de construire un indicateur fiable de ce sentiment. D'une part, nous ne savons pas précisément quels sont les facteurs susceptibles de favoriser la peur ; nous savons uniquement qu'ils sont nombreux et qu'ils ne sont pas uniquement liés au crime. D'autre part, le sentiment d'insécurité est empreint de subjectivité. Toute la difficulté réside donc dans la mesure d'un élément aussi abstrait.

6.1 Qualité de vie et préoccupations des Lausannois

En début d'enquête, quelques questions, relatives à la perception qu'ont les Lausannois de leur ville et de la qualité de vie dont ils bénéficient, ont été posées. Cette appréciation globale des sondés permet de replacer dans le contexte général de la vie de la cité les problèmes de sécurité. Ainsi, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble, avant d'aborder le thème plus précis de la sécurité.

Globalement, comment jugez-vous la qualité de vie à Lausanne ?

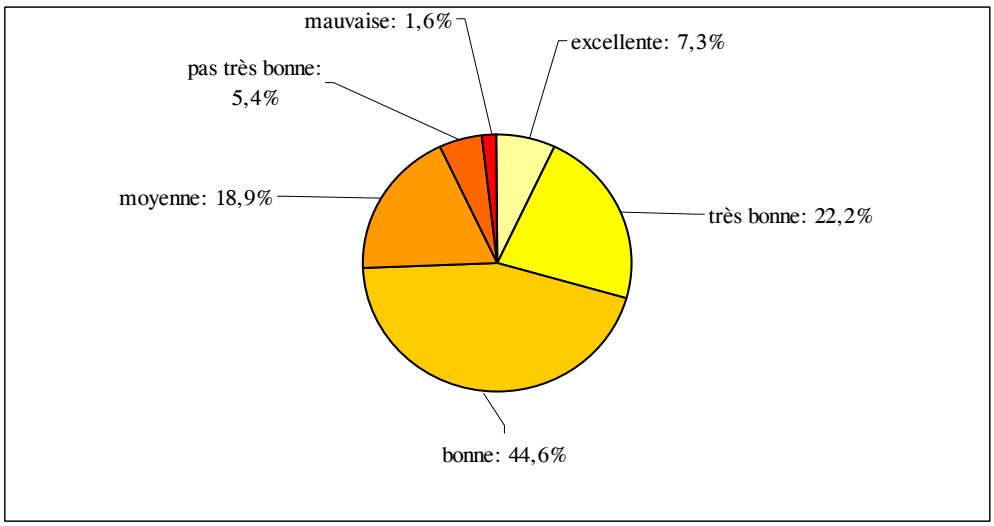

Les trois quarts des Lausannois jugent donc leur qualité de vie bonne, voire très bonne. Parmi les personnes considérant que la qualité de vie à Lausanne est plutôt insatisfaisante (7 %), on observe que les femmes sont légèrement surreprésentées, tout comme les personnes âgées.

Estimez-vous que Lausanne est aussi sûre que les autres villes suisses ?

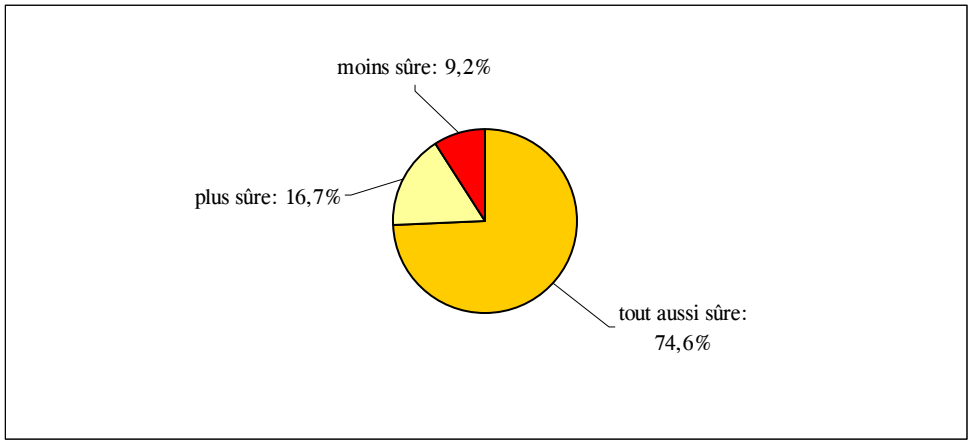

La grande majorité des personnes interrogées considère Lausanne comme étant aussi sûre que les autres villes suisses. On peut, en outre, noter que les personnes trouvant Lausanne plus sûre que les autres villes helvétiques sont plus nombreuses que celles qui pensent que leur ville est moins sûre que les autres centres urbains du pays (16,7 % contre seulement 9,2 %).

Le tableau suivant découle de l'assemblage des résultats de deux questions, toutes deux posées en début de questionnaire, soit avant celle traitée ci-dessus, concernant la sécurité à Lausanne par rapport aux autres villes suisses :

- *De manière générale, quel est, selon vous, le problème le plus préoccupant actuellement à Lausanne ?*
- *Certains pensent que l'insécurité et la criminalité sont les problèmes les plus préoccupants actuellement à Lausanne. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec cette opinion ?*

Les réponses recueillies ont permis de construire un indicateur de l'intensité du niveau de préoccupation des Lausannois, quant aux problèmes de sécurité et de criminalité.

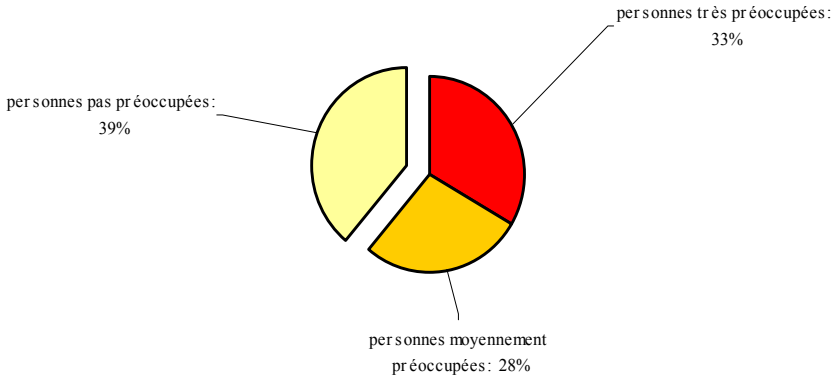

Tout en estimant majoritairement que leur qualité de vie dans la capitale vaudoise est bonne, 61 % des Lausannois sont, à des niveaux divers, préoccupés par la sécurité et la criminalité. Aucune différence n'est constatée entre les ressortissants nationaux et étrangers, à l'exception de ceux qui vivent en Suisse depuis peu de temps et qui sont plus inquiets[17].

[17] Les résultats des consultations effectuées dans le cadre de la démarche Quartiers 21 vont dans le même sens en ce qui concerne les personnes nouvellement installées en Suisse, qui s'avèrent être largement plus préoccupées par la sécurité que les autres participants.

Profil des habitants plus préoccupés que la moyenne : Les femmes, les personnes de plus de 40 ans et les jeunes de 16 à 20 ans sont les plus inquiets. Dans la catégorie des « personnes très préoccupées », on retrouve une forte proportion de sondés qui ont déjà vécu par le passé une agression ou qui estiment souffrir « d'incivilités ».

Profil des habitants plutôt indifférents : Les personnes habituées à rentrer au-delà de minuit à leur domicile, les sondés qui se sont déclarés intéressés par la politique, ceux qui sont au bénéfice d'une formation de niveau supérieur ou ceux qui disposent de plus de 5'500 francs de salaire net par ménage sont nettement moins préoccupés par la sécurité.

Après avoir situé l'intensité des préoccupations, il a été demandé aux sondés de classer divers problèmes de sécurité par ordre d'importance. Les trois problèmes considérés comme les plus importants sont ceux du trafic de stupéfiants, de la délinquance juvénile et des vols.

En conclusion de ce premier sous-chapitre, relatif à la qualité de vie et aux préoccupations des Lausannois, nous pouvons mettre en exergue deux éléments :

- D'une part, une large majorité des habitants (74 %) est tout à fait satisfaite de la qualité de vie offerte par la ville, tout en se sentant concernée par le thème de la sécurité (61 %).
- D'autre part, les habitants qui disposent de niveaux de formation et de revenus modestes, qui sortent peu le soir et qui ont peu d'intérêt pour la vie de la cité, sont plus préoccupés que la moyenne.

Ces caractéristiques laissent à penser que les préoccupations ressenties ne sont pas uniquement liées à la criminalité, mais qu'elles résultent également, et de manière plus générale, d'une insécurité sociale et économique diffuse.

6.2 Sentiment d'insécurité dans son quartier après 22 heures

Ce chapitre est construit sur la base d'une question traditionnelle des enquêtes de criminologie, qui vise à savoir si les sondés se sentent en sécurité dans leur quartier après 22 heures.

Comment vous sentez-vous lorsque vous vous promenez seul(e) après 22h00 dans votre quartier ?

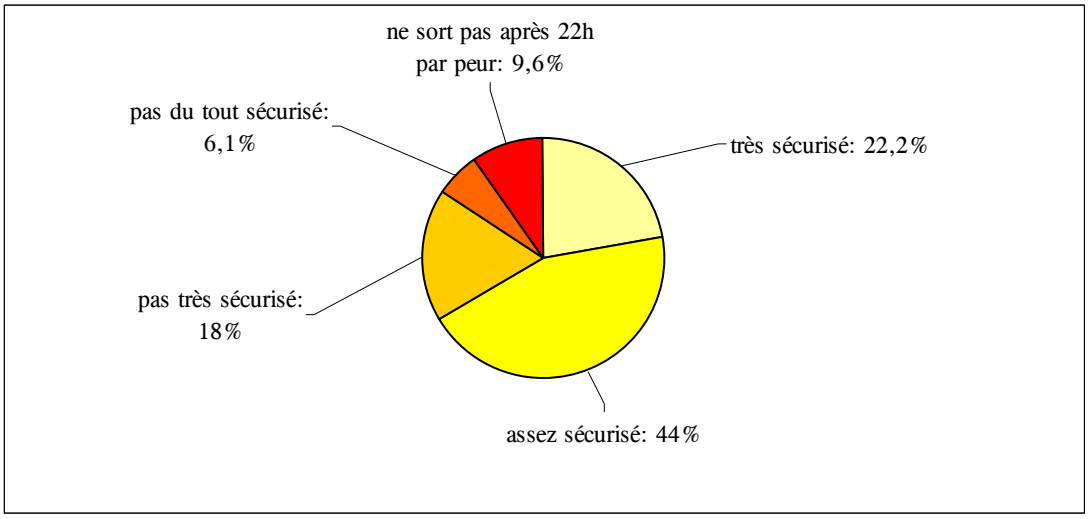

Deux tiers des Lausannois se sentent en sécurité dans les alentours de leur domicile. Toutefois, un quart des Lausannois se déclarent insécurisés et 9,6 % renoncent à sortir de chez eux pour des raisons de sécurité. Cette dernière catégorie comprend principalement des personnes du 3ème et du 4ème âge, pour lesquelles la notion de sécurité comporte un sens plus personnel, relatif à leur vulnérabilité (crainte de tomber, peur de ne pas être capable de se relever seul(e), angoisse de ne pas être aidé(e) en cas de problèmes, risque d'avoir des ennuis en raison du manque de mobilité, etc.).

Le profil des personnes les plus insécurisées autour de leur habitation est similaire à celui des habitants les plus préoccupés par la sécurité. Les femmes, particulièrement les femmes âgées, les personnes peu intéressées par la politique, les habitants ayant un revenu mensuel net inférieur à 5'500 francs, particulièrement chez les hommes, les sondés au bénéfice d'un bas niveau de formation, particulièrement chez les femmes, et les personnes qui ont le moins d'activités nocturnes, sont ceux qui ressentent le plus fort sentiment d'insécurité autour de chez eux.

Comme au chapitre précédent, aucune différence n'est observable entre les ressortissants suisses et étrangers ; cette fois-ci, même pour les immigrés récents.

En ce qui concerne la victimisation, les personnes, qui ont subi un vol ou une agression l'année précédant le sondage, ressentent un sentiment d'insécurité plus fort que la moyenne. Cependant, si nous prenons en compte la victimisation sur cinq ans, l'influence des vols sur le sentiment d'insécurité semble devenir négligeable, alors qu'elle perdure pour les agressions. Pour les incivilités, une corrélation logique existe entre le sentiment d'insécurité autour de chez soi et les problèmes de voisinage, de tapage nocturne, ainsi que les craintes liées « aux bandes de jeunes qui traînent dans la rue ».

En conclusion de cette seconde partie, l'existence d'un sentiment d'insécurité non négligeable dans la population amène aux deux considérations suivantes :

- Le sentiment d'insécurité est avant tout subjectif et dépasse souvent les risques réels encourus. Il n'en est pas moins objectivement ressenti par les personnes qui en souffrent et doit être pris en considération en tant que tel. Les Lausannois, qui habitent la ville depuis de nombreuses années et qui ont observé son évolution, au rythme des changements sociaux vécus par la société occidentale, semblent se sentir plus particulièrement concernés par l'insécurité.
- Le fort sentiment d'insécurité ressenti par certains (24 % de l'échantillon) risque d'entraîner des problèmes de repli sur soi, dus à une impression d'impuissance face aux incivilités ou désagréments quotidiens. Ce mouvement de repli peut aller jusqu'à l'abandon partiel ou total de l'espace public, ce qui ne manquera pas d'entraîner de nouveaux problèmes plus aigus, en particulier pour les personnes âgées (isolement social, manque d'exercice, manque de stimulation, etc.).

6.3 Localisation spatio-temporelle de l'insécurité

Ce sous-chapitre est consacré au sentiment d'insécurité, tel qu'il peut être ressenti dans l'ensemble de la ville, à toute heure du jour et de la nuit, afin de localiser, dans le temps et l'espace, les zones où l'insécurité est la plus fortement ressentie. Ainsi, il a été demandé aux sondés s'il existait des endroits (rues, parcs publics, immeubles ou forêts), dans lesquels ils se sentaient insécurisés.

❖ **Localisation spatiale**

L'essentiel des craintes sont exprimées dans la rue, principalement au centre-ville, comme le montrent les réponses le plus souvent données à la question suivante :

Vous m'avez dit être désécurisé(e) dans certaines rues, pouvez-vous les situer dans le quartier en question ?

	Nombre de cas (incidence) Au total 821 cas concernant 569 personnes	**% (Pourcentage de ceux ayant peur dans la rue par quartier)**
Centre-ville	342	41,7 %
– Gare et annexes de la gare	114	13,9 %
– Quartier de Saint-Laurent	208	25,3 %
Total centre-ville		**80,9 %**

Quartiers d'habitation :		
Borde, Bellevaux, Rouvraie et rte du Signal	47	5,7 %
Sous-gare et Ouchy	28	3,4 %
Montoie, Bourdonnette, Prés-de-Vidy, Bourget et Pyramides	15	1,8 %
Sébeillon et Malley	14	1,7 %
La Sallaz, Vennes, Boveresses, Praz-Séchaud, rte de Berne et Valmont	12	1,4 %
Autres (12 quartiers)	41	5,1 %
Total général	***821***	***100 %***

Les Lausannois, qui ont déclaré ressentir des peurs dans les rues du centre-ville, ont invoqué les deux raisons principales suivantes :

1. Peur d'être agressé(e) physiquement pour 58,8 %, d'entre eux ;
2. Crainte relative à l'aspect des autres personnes pour 11,7 % d'entre eux.

La gare semble être le lieu où la peur d'être agressé(e) est la plus forte.

Les personnes qui ressentent des peurs dans les rues du centre habitent principalement dans les parties sud-ouest et nord-est de la ville. Il s'ensuit que les habitants des quartiers dans lesquels les Lausannois ressentent le plus de crainte (centre-ville, Borde, Bellevaux, Rouvraie, Sous-gare, Ouchy), ne sont majoritairement pas ceux qui s'y sentent le plus désécurisés. Au demeurant, ceux qui ressentent des peurs au-delà du centre-ville ont généralement aussi peur dans leur propre quartier.

En ce qui concerne les questions relatives à la peur dans les parcs publics, seuls 91 cas de peur, concernant 68 personnes, ont été exprimés. Ces craintes concernent plus généralement les espaces verts et sont surtout ressenties de nuit.

Finalement, les réponses aux questions relatives aux inquiétudes dans les immeubles et dans les forêts ne concernent qu'une petite minorité de personnes, ce qui les rend non significatives.

❖ **Localisation temporelle**

Sans surprise, nous constatons clairement que les peurs sont le plus souvent ressenties durant la nuit, et, dans une moindre mesure, en soirée.

A quelles heures êtes-vous désécurisé(e) dans les lieux que vous avez mentionnés ?

	Rue		Parcs		Imm.		Forêts	
	Cas	**%**	**Cas**	**%**	**Cas**	**%**	**Cas**	**%**
Le matin	6	0,8	1	1,0	0	0,0	0	0,0
L'après-midi	21	3,0	2	2,0	3	8,3	2	3,5
En soirée (18h-23h)	**223**	**32,0**	**42**	**41,4**	**15**	**41,7**	**22**	**38,6**
De nuit (23h-8h)	**404**	**58,0**	**49**	**49,5**	**16**	**44,4**	**29**	**50,9**
Toujours	43	6,2	5	5,1	2	5,6	4	7,0
Total	*697*	*100*	*99*	*100*	*36*	*100*	*57*	*100*

L'analyse temporelle des peurs repose uniquement sur les cas de peur dans la rue. Les autres zones (parcs publics, immeubles et forêts) sont trop rarement évoquées pour en tirer de l'information.

Durant la nuit, ce sont les jeunes femmes (66 %) et les hommes – tous âges confondus – (65,1 %) qui apparaissent comme étant les plus insécurisés. Les femmes de plus de 40 ans expriment, quant à elles, leur insécurité, majoritairement durant la journée (55,9 %). La raison la plus logique à cette insécurité de jour est probablement le fait que les femmes de plus de 40 ans se trouvent seules durant la journée, alors qu'elles sont le plus souvent accompagnées en soirée et de nuit.

6.4 Comment lutter contre l'insécurité selon les sondés

Deux questions spécifiques ont permis aux sondés de se prononcer sur un certain nombre d'éléments susceptibles de limiter leur sentiment d'insécurité, respectivement de jour et de nuit.

Est-ce que les éléments suivants sont susceptibles de restreindre vos préoccupations pour les problèmes de sécurité et de criminalité, de jour, respectivement de nuit, en ville de Lausanne ?

	De jour		De nuit	
	Cas	**%**	**Cas**	**%**
Plus de convivialité	447	**77,5**	425	**75,9**
Plus de policiers	365	63,3	480	**83,3**
Plus d'éclairage	—	—	459	**80,5**
Plus de caméras de surveillance	331	56,8	363	64,0
Moins d'attroupements	286	49,5	350	62,2
Plus de nettoyage de la ville	319	54,8	267	46,8

De jour, les moyens plébiscités sont relatifs à l'augmentation de la convivialité, ce qui correspond aux résultats récoltés auprès des participants à la démarche Quartiers 21.

De nuit, la convivialité est également mentionnée, mais après une plus grande présence policière et une intensification de l'éclairage. En ce qui concerne la surveillance vidéo, elle est principalement préconisée par les personnes qui sont apeurées dans plusieurs zones à la fois. Notons également, à propos de l'entretien de l'espace public, que la Direction des travaux a déjà, en grande partie, répondu aux aspirations des sondés en assermentant des employés chargés du contrôle de la propreté sous diverses formes (patrouilles dans les espaces publics, contrôles des jours de dépôt des encombrants, lutte contre l'affichage sauvage, etc.), ainsi qu'en constituant une équipe de nettoyage des tags.

Sachant que deux tiers des interrogés ne semblent pas souffrir d'insécurité dans leur quartier lorsqu'ils sortent le soir, la question des effets indésirables de l'introduction de mesures visant à sécuriser la minorité des craintifs doit être posée. En effet, il ne serait en aucun cas souhaitable qu'à la suite de l'introduction d'une mesure destinée à sécuriser certaines personnes souffrant d'insécurité, on en arrive à désécuriser les autres habitants qui ne souffraient pas de ce sentiment avant l'introduction de la mesure. La mise en place généralisée d'installations de caméras vidéo ou l'augmentation de la présence policière peuvent en effet être des mesures qui suscitent un sentiment d'insécurité chez des personnes qui jusqu'alors se sentaient à l'aise. Par contre, l'augmentation de la luminosité ou de la convivialité présente l'avantage de ne pas pouvoir être mal interprétée et ainsi d'engendrer des peurs supplémentaires. En ce qui concerne l'usage ponctuel de caméras dans des lieux ciblés, par exemple dans les parkings souterrains et les gares, cette mesure ne saurait être exclue, dans le cadre des compétences communales, car elle est bien tolérée et permet de limiter avec succès les actes de vandalisme.

6.5 Conclusions

Le sentiment d'insécurité ne résulte pas seulement de la délinquance, mais également d'autres composantes sociales, telles que la précarité du marché de l'emploi, ou encore d'éléments liés à la santé et à la vulnérabilité des individus, qui en influencent le niveau. Il s'agit donc de lutter à court, moyen et long termes contre les causes du sentiment d'insécurité, ce qui n'est pas évident, au vu de la dimension subjective de ce sentiment, qui s'explique non seulement par les événements auxquels chacun peut être confronté, mais également par le profil socio-démographique de la personne concernée.

En outre, les délits qui sont les plus préoccupants pour les sondés sont le trafic de stupéfiants, les agressions et les bagarres, ainsi que les vols. En ce qui concerne les incivilités, celles qui sont les plus dérangeantes pour les sondés sont les problèmes de voisinage, le tapage nocturne et les « bandes de jeunes qui traînent dans la rue ».

Deux grands types de mesures visant à lutter contre le sentiment d'insécurité peuvent être évoqués, sur la base des résultats de l'enquête :

- ***à long terme*** : il s'agit de mesures visant les individus particulièrement affectés par le sentiment d'insécurité, soit plus spécialement les femmes de plus de 40 ans au bénéfice d'un niveau de formation modeste, désintéressées par la politique, sortant peu le soir et ayant déjà été victimes d'un ou de plusieurs délits ; s'il va de soi que cette population n'est pas facile à toucher, il est cependant théoriquement envisageable de travailler dans le sens des mesures générales suivantes :
  - proposer des cours d'autodéfense appropriés aux caractéristiques démographiques de ce groupe et améliorer l'appréciation objective des risques,
  - intensifier l'aide aux victimes, ce qui est principalement de compétence cantonale (centre LAVI) ; il serait cependant envisageable d'améliorer l'accueil au moment du dépôt de plainte,

- lutter contre le repli des citoyens dans leur sphère privée dès le coucher du soleil, en favorisant les sorties nocturnes des personnes de tous âges (activités associatives et récréatives, mixité des lieux publics, etc.),
- introduire de nouvelles formes d'éducation civique, élément qui pourrait être favorable, sur lequel la DEJE travaille déjà[18],
- éviter les rassemblements perturbateurs en centre-ville, par exemple en créant un lieu de réunion, comme la DSS+E y travaille déjà sur la base de l'exemple biennois.

Les mesures évoquées ici ne peuvent être envisagées que dans le long terme et n'ont, dès lors, aucune capacité à résoudre le problème du sentiment d'insécurité dans l'immédiat. En outre, la plus grande part reste malaisée à mettre en place, en raison des difficultés à atteindre largement le public cible.

– ***à court terme*** : il s'agit avant tout de « prévention situationnelle » ; ce type de mesures est le plus à même d'améliorer la qualité de vie des habitants et d'apporter des résultats aisés à mesurer ; les mesures en cause sont, pour rappel :
  - L'accroissement de la convivialité, qui est la mesure la plus demandée de jour pour lutter contre le sentiment d'insécurité (77,5 % des sondés). Ce souhait a, en outre, constamment été évoqué dans le cadre de la démarche Quartiers 21.
  - L'amélioration de l'éclairage public, qui est une solution évoquée par 80,5 % des interrogés, afin de lutter, de nuit, contre le sentiment d'insécurité.
  - L'intensification de la présence policière, qui concerne avant tout la visibilité nocturne des agents. De jour, 63 % des sondés ont suggéré une plus grande présence policière et, de nuit, ce pourcentage monte à 83 % des personnes interrogées.
  - Le recours à une plus grande surveillance vidéo, qui est requise par 56,8 % des interrogés, plus particulièrement à la gare.

7. Principales réponses municipales déjà apportées en matière de sécurité

La politique municipale en matière de sécurité, au sens large du terme, qui est fondée sur trois axes complémentaires : prévention, dissuasion et répression, répond déjà en grande partie aux aspirations des habitants, dans le cadre des moyens disponibles.

- **Direction de la sécurité publique :**

  La Police municipale assure le rôle central d'intervention dans les 3 axes de prévention, de dissuasion et de répression. Lausanne étant le centre d'une région comptant environ 280'000 habitants, son attrait dépasse largement les frontières communales et son statut est bien celui d'une grande ville, avec tout ce que cela implique de jour et de nuit, en termes d'insécurité et d'atteintes à la tranquillité publique. Pour répondre aux besoins d'une ville centre, le Corps de police a progressivement développé, depuis 1996, un concept de police de proximité, qui a pour but de renforcer le niveau de sécurité de l'agglomération. Ce concept se fonde sur les axes principaux suivants :

  – une volonté de rapprochement de la police et du public, notamment fondée sur une stratégie de prévention ;

[18] – Lancement d'une campagne de sensibilisation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème « L'éducation, c'est l'affaire de tous ». Rapport-préavis N° 2004/1, BCC 2004-2005, tome I, pp. 323 ss
– Instruction civique et éveil de l'esprit citoyen. Rapport-préavis N° 2005/10, BCC 2005-2006, tome I, pp. 168 ss
– Motion A. Verdon et consorts pour la création d'un parlement communal des jeunes, BCC 2004-2005, tome II, pp. 519 ss.

- une capacité d'intervention performante sur le territoire lausannois ;
- une politique de partenariat avec les autres intervenants impliqués dans le large domaine de la sécurité en milieu urbain.

Le concept lausannois de police de proximité requiert des moyens adaptés et un professionnalisme de haut niveau. La police doit être capable d'anticiper et de prévenir l'événement sur le territoire de la ville. Elle doit aussi fournir des réponses adéquates aux attentes en matière de sécurité. Dans le cadre des tâches liées au maintien de l'ordre et de la tranquillité publics, les policiers lausannois sont de plus en plus souvent appelés à intervenir dans des situations difficiles à gérer, voire dangereuses (bagarres, grande nervosité, utilisation d'armes blanches, etc.).

Au niveau de la dissuasion, en plus d'arpenter la ville, principalement à pied, afin de montrer une présence soutenue, des actions particulières ont été lancées ces dernières années, comme par exemple Delta, Alpha 4, Celtus, Saturo, Orangina, poste de quartier mobile, Brigade cycliste, etc.

Delta et Alpha 4 constituent le 4ème dispositif de lutte contre la présence de « dealers » de cocaïne dans les rues lausannoises. Outre le fait que ces opérations permettent d'engager plus de policiers sur cet objectif, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, des interdictions de fréquentation de certaines zones ont été prononcées par le Juge de paix à l'endroit de personnes interpellées. Ces mesures ont conduit à une diminution, dûment constatée, du nombre de « dealers » présents en ville durant la journée.

Orangina consiste en une surveillance intensive, par le Groupe jeunesse, des adolescents commettant, notamment, des brigandages, afin de les arrêter au plus vite.

En outre, pour répondre efficacement aux demandes de la population et assurer une meilleure présence des agents en uniforme dans les quartiers sans structure fixe, le Corps de police a mis en circulation un poste mobile, qui s'intègre dans le concept de sécurité urbaine de proximité. Il complète le réseau de neuf postes de quartier et permet des engagements souples et rapides selon les besoins du moment.

En ce qui concerne le travail de prévention, il convient, en particulier, de relever que les inspecteurs, rattachés au Groupe jeunesse, visitent chaque année toutes les classes de 6ème et de 8ème années des établissements scolaires lausannois pour éviter que des jeunes ne commettent des délits par bêtise ou par manque d'information. Ils abordent la question des tags, en insistant sur le fait que ceux-ci peuvent coûter très cher à leurs auteurs. Les policiers évoquent le racket, le vol à l'étalage, le recel, la violence (distribution d'une brochure) et expliquent le fonctionnement de la justice vaudoise à l'égard des mineurs. Les policiers font aussi référence à la fugue qui, sans être un délit, n'en constitue pas moins une « solution » à éviter.

Pour sa part, la Brigade de prévention routière visite les classes enfantines, primaires et secondaires de la commune. Les policiers expliquent aux enfants quels sont les comportements à adopter sur le chemin de l'école. Pour les plus grands, ces cours ont lieu au jardin de circulation de la Vallée de la jeunesse. Les enfants sont initiés à la conduite de leurs vélos lorsqu'ils sont sur la route.

Au reste, la Police municipale organise d'autres actions de prévention tout au long de l'année. Ponctuelles, elles visent à informer la population et à la rendre attentive à des problèmes précis (sécurité des piétons, présence de pickpockets, vols dans les voitures, cambriolages, usage du téléphone mobile au volant, respect de la tranquillité et du repos d'autrui, etc.). Elles sont le plus souvent organisées en partenariat avec d'autres acteurs de la sécurité.

- **Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation** :

La DEJE intervient de manière privilégiée dans la détection primaire des problèmes de maltraitance ou de délinquance affectant les élèves. En sus du projet commun de respect d'autrui et d'intégration sociale, que l'école vaudoise mène à travers l'instruction obligatoire, les services de la Ville jouent

un rôle particulier au niveau de la prévention, de l'encadrement et de l'information, grâce aux équipes de spécialistes intervenant en cas de situations péjorées. Le Service de la jeunesse et des loisirs propose également diverses prestations permettant d'encadrer les adolescents, telles le passeport-vacances et le travail de l'éducateur sportif et du délégué à la jeunesse, qui complètent l'offre des centres socio-culturels. Citons finalement la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous », qui a permis, durant toute l'année 2004, de sensibiliser les Lausannoises et les Lausannois à l'importance de l'éducation et au rôle que les adultes doivent remplir en la matière.

Les rapports-préavis N^{os} 2005/47 « Mise en place d'une structure de travail social de proximité »[19] et 2005/70 « Prévention en matière de consommation de cannabis chez les jeunes »[20] viennent notamment d'être présentés à votre Conseil. L'objectif principal poursuivi par la DEJE est la mise en place d'une structure de travail social de proximité, dans laquelle des travailleurs sociaux hors-murs auraient pour mission d'aller vers les jeunes en rupture, d'établir une relation de confiance et de les aider à s'intégrer.

- **Direction de la sécurité sociale et de l'environnement :**

  Le projet UnISET a été mis en place à l'automne 2002. L'objectif général de ce projet dans l'espace public est de favoriser la cohabitation au centre-ville entre les personnes marginales et toxicomanes, les commerçants et les passants ou habitants. Les missions ont été définies de la manière suivante : encourager le dialogue et favoriser la tolérance réciproque, assurer le calme dans les espaces publics, prévenir les comportements inadéquats, offrir une médiation, informer et orienter dans le dispositif socio-sanitaire et rassurer. Les intervenants socio-éducatifs sont présents, par équipe de deux, du lundi au vendredi de 9h00-21h00 et les samedis de 10h00-19h00 et portent un vêtement aux couleurs de l'UnISET. L'équipe UnISET collabore régulièrement tant avec la Police municipale, qu'avec le dispositif seuil bas (DSB) ou encore avec la coordination cantonale de remise de matériel stérile aux personnes toxicodépendantes. L'UnISET n'est pas habilité à dénoncer – juridiquement – les auteurs d'infractions et n'est pas non plus une structure de prise en charge.

  La DSS+E joue également un rôle central de soutien aux actions à visées sociales ou sanitaires par les subventions accordées. De telles actions ont également un effet au niveau de la sécurité en luttant contre l'isolement social. A titre d'exemples, il est possible de citer :

  – La Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (Ciféa), qui offre un ensemble d'activités de formation gratuites aux adultes, domiciliés à Lausanne, désirant améliorer leurs connaissances élémentaires (Cours donné par l'Association Français en Jeu et le Centre Femmes de l'association Appartenances, qui offre un lieu d'accueil et d'échange aux femmes immigrées, propices à un meilleur encadrement des enfants).

  – Appartenances, qui met notamment à disposition des interprètes et des médiateurs culturels, qui enseignent comment fonctionne notre pays, font office de liens entre les administrations et les personnes ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et désamorcent souvent des conflits.

  – La Fraternité, qui offre un service d'accueil, de consultation et d'accompagnement des immigrés, y compris les migrants en situation irrégulière.

  – TV Bourdonnette, qui vise à favoriser l'entregent et la curiosité, ainsi que le sentiment d'appartenance dans un quartier où la population résidante est multiethnique.

[19] En réponse à la motion de Mme Géraldine Savary intitulée : « Pour des éducateurs à la rencontre des jeunes ».

[20] En réponse à la motion de Mme Mireille Cornaz intitulée : « Fumée, alcool, cannabis … délinquance. Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes ».

8. Projets d'actions

Les projets, qui sont proposés à votre Conseil ci-dessous, ont été élaborés sur la base des besoins ressentis par les services – principalement en complément d'actions déjà initiées – des enseignements tirés du sondage sur le sentiment d'insécurité réalisé par le professeur André Kuhn, des données recueillies par l'observatoire de la sécurité, ainsi que des quelques demandes relatives à la sécurité, qui ont émergé du processus de consultation de la démarche Quartiers 21.

Les critères de sélection ont été les suivants :

- Prévenir la commission de délits.
- Diminuer le sentiment d'insécurité de la population.
- Favoriser les comportements consolidant la qualité de vie des habitants par une augmentation du respect mutuel.
- Intervenir de manière préventive et dissuasive, en cohérence avec les actions déjà entreprises par différents services de l'administration communale (réglementation relative aux établissements publics, encadrement des enfants et des adolescents, développement de la citoyenneté participative, etc.).
- Engager des investissements raisonnables.
- Sélectionner des actions pouvant être poursuivies sur plusieurs années, afin de pouvoir évaluer leurs effets, d'ici trois à quatre ans, et tirer les conclusions qui s'imposent.

8.1 Actions de limitation des débordements nocturnes

La Direction de la sécurité publique et les différentes discothèques et night-clubs ont décidé, depuis fin 2004, d'intensifier leur collaboration, afin de maintenir une vie nocturne de qualité en ville. Ils ont signé une charte permettant de clarifier les responsabilités des partenaires. Cette dernière insiste notamment sur l'interdiction de servir des boissons alcoolisées aux clients qui sont en état d'ébriété et sur la responsabilité des exploitants, qui sont tenus d'assurer l'ordre et la sécurité à l'intérieur de leurs établissements, mais également aux abords de ceux-ci. Dans le cadre de cette démarche, il est notamment prévu que des actions de prévention contre les nuisances sonores et l'abus d'alcool soient lancées par les clubs, qui s'engageront, notamment, financièrement, et la Direction de la sécurité publique.

Les établissements de nuit ne sont cependant pas les seuls à engendrer des nuisances et à faire subir du bruit au voisinage. Les établissements de jour sont aussi concernés[21]. C'est pourquoi, la campagne « *Clair de lune* » a été lancée en juin 2005 par la police de Lausanne, dans le but de sensibiliser les tenanciers d'établissements publics et leurs clients au bruit qu'ils provoquent et qui perturbent le voisinage. En effet, que ce soit sur les terrasses ou à la sortie des établissements publics, ceux qui fréquentent ces lieux engendrent inévitablement du bruit, qui, lorsqu'il est excessif, durant la nuit tout particulièrement, trouble la tranquillité et le repos du voisinage.

Plus de 400 affiches ont été distribuées aux établissements publics de la ville. Au cours du mois de juin 2005, trois soirées préventives ont été mises sur pied. Plus de 20 établissements publics (bars avec ou sans terrasse) ont été visités par l'équipe de prévention (quatre policiers en civil, ainsi que la chargée de prévention du Corps de police et un comédien). La plupart des tenanciers ont salué et approuvé la démarche. Quant à l'accueil des clients, il s'est révélé dans l'ensemble très positif. Un dialogue a pu

[21] Les établissements de jour sont ceux dont l'exploitation s'achève à minuit, avec possibilité de prolongation jusqu'à 01h00 du dimanche soir jusqu'au jeudi soir et jusqu'à 02h00 le vendredi et le samedi soir.

s'établir avec de nombreuses personnes, qui se sont montrées intéressées par la démarche et sensibles à la problématique du bruit. Par ailleurs, l'équipe de prévention a reçu beaucoup de commentaires positifs et de félicitations sur le fait que ce soit des policiers qui s'impliquent dans une telle action de proximité. Plus de 4'000 sachets de bonbons, portant le message de prévention, ont été distribués, lors de ces trois soirées. Quant aux policiers, ils se sont dits très satisfaits de leur participation à cette campagne et du bon contact qu'ils ont pu établir avec les noctambules.

S'il est difficile, dans l'immédiat, de tirer un bilan au sujet de l'impact du message de prévention par rapport au bruit, on peut cependant clairement affirmer que cette action a contribué à augmenter notablement le capital de sympathie du public pour sa police.

Afin de limiter les débordements nocturnes, il est prévu de compléter le rôle répressif de la police par des campagnes de sensibilisation visant à faire prendre conscience du bruit provoqué par les noctambules et à réduire la consommation d'alcool dans les limites légales.

Budget :

Prévention annuelle (part de la Ville, complétée par les exploitants ou des sponsors). Exemples d'actions envisagées : fourniture d'alcootests, collaboration dans le cadre du programme « Be my angel » de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, collaboration avec Prevtech, réédition de la campagne « Clair de lune », etc.	Fr. 10'000.–	par an pendant quatre ans

8.2 Prévention de la violence juvénile : Clip vidéo de hip-hop

Il s'agit d'un projet de prévention, imaginé par le Corps de police, dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes à la problématique de la violence et, surtout, aux conséquences de celle-ci. Les policiers du Groupe jeunesse constatent que, bien souvent, des actes de provocation gratuits sont à l'origine des bagarres et autres agressions. L'idée est donc de rendre les jeunes attentifs aux conséquences négatives et, parfois dramatiques, de leurs comportements violents, pour eux-mêmes et pour leurs victimes. Il s'agit également de leur rappeler que la violence n'est pas une réponse adéquate, qu'elle génère de la souffrance et qu'il existe des alternatives à cela. Pour faire passer ce message, il est fondamental d'utiliser un vecteur de communication adapté au public cible, en l'occurrence les adolescents.

Ainsi, la réalisation d'un clip vidéo de prévention, sur la base d'une musique hip-hop, mettant en scène des situations de violences entre jeunes, pourrait être un excellent moyen de toucher ce public. En effet, la culture hip-hop est très à la mode auprès des adolescents et véhicule parfois une image négative de violence, alors même que les idées fondatrices de ce mouvement prônent, notamment, le respect de l'autre. La force de ce projet est qu'il prévoit d'impliquer directement les jeunes, en les faisant participer à l'écriture du texte de la chanson et à la chorégraphie.

Pour ce qui est du texte, l'idée est de lancer un concours auprès des jeunes Lausannois. Le meilleur texte serait retenu pour la chanson du clip et des prix pourraient être distribués aux trois premiers. Il s'agirait ensuite de rechercher des danseuses et danseurs pour exécuter la chorégraphie du clip. Des jeunes du quartier de la Bourdonnette ont été approchés par le Groupe jeunesse de la Police municipale et ont déjà fait savoir qu'ils étaient intéressés par ce projet. Ainsi, les jeunes deviendraient les acteurs de ce clip de prévention. C'est un moyen très efficace de les faire réfléchir sur la problématique de la violence. Des artistes de la région lausannoise, connus dans le milieu du hip-hop, pourraient fonctionner comme parrains

du projet et s'y impliquer d'une manière ou d'une autre. Cela donnerait plus de poids à la démarche et créerait probablement une forte émulation chez les jeunes.

La réalisation du clip lui-même, à savoir le tournage et le montage des images, pourrait être confiée à TVRL, qui a déjà manifesté son intérêt pour ce projet. Un partenariat intéressant pourrait ainsi prendre forme, avec l'appui de cette télévision régionale.

Concernant la diffusion de ce clip, il est prévu que les inspecteurs du Groupe jeunesse le montrent d'abord aux élèves des classes de 8ème année, lors du cours de prévention des délits et le commentent avec eux. Le clip sera également présenté aux médias, puis diffusé sur TVRL, ainsi que sur des chaînes TV musicales. Quant à la chanson, elle pourra être reprise par les radios lausannoises et romandes. Il serait également intéressant de diffuser le clip dans les salles de cinémas.

Budget :

Concours de textes (remise de prix)	Fr.	1'000.–
Location d'un studio d'enregistrement et musique	Fr.	6'000.–
Tournage et montage du film	Fr.	6'000.–
Metteur en scène (chorégraphie,…)	Fr.	4'000.–
Acteurs (casting,…)	Fr.	4'000.–
Diffusion (cinémas,…)	Fr.	5'000.–
Frais divers	Fr.	3'000.–
Total	Fr.	29'000.–

Ce projet serait, compte tenu du public cible, réalisé en collaboration avec le délégué à la jeunesse de la Ville de Lausanne.

8.3 Prévention des vols sur et dans les véhicules

A l'image des données des différentes polices suisses, les statistiques de la Police municipale lausannoise font, depuis quelques années, apparaître une augmentation des vols sur et dans les véhicules, principalement les voitures :

Année	2000	2001	2002	2003	2004	janvier à mi-novembre 2005
Nbre de vols sur et dans les véhicules	947	1'285	1'666	1'750	1'517	1'137

L'habitacle des voitures est encore souvent considéré comme étant un lieu privé, dans lequel il n'est pas autrement dangereux de laisser apparaître des objets de valeur (sac à main, natel, housse d'ordinateur portable, etc.). Cependant, la facilité avec laquelle il est possible de forcer les serrures ou de casser les vitres des voitures offre des possibilités de vols rapides et sans grandes prises de risques. Il apparaît que l'accessibilité des biens déposés dans les voitures provoque, pour les délinquants, un effet « d'appel », en raison de la simplicité avec laquelle il est possible de revendre ces objets dans certains pays.

Devant l'augmentation de tels délits, une première action de prévention a été lancée, « à chaud », par la Police municipale, dans le courant du mois d'août 2004, et a été très bien reçue. La répétition, durant les prochains printemps et étés, d'actions de prévention ciblées pourrait être organisée avec la participation du personnel des postes de quartier, de la subdivision « sécurité du trafic et stationnement » et de la brigade

cycliste, créée à l'essai durant l'été 2005. Lors des contrôles de parcage, un formulaire préimprimé rendant les automobilistes attentifs à la visibilité d'objets de valeur pourrait ainsi continuer à être déposé sur les pare-brise des véhicules.

Budget :

Graphisme	Fr.	4'000.–	
Frais d'impression	Fr.	6'000.–	
Participation de sponsors	Fr.	4'000.–	
Total	Fr.	6'000.–	par an pendant trois ans

8.4 Formation continue des policiers dans le domaine de la diversité culturelle et de l'approche interculturelle

Aux programmes de l'Ecole des polices municipales vaudoises et de l'Académie de police de Savatan, figure un module de formation comprenant des cours, conférences et stages, totalisant quelque 150 heures d'enseignement, touchant aux relations humaines et aux problèmes de société. Chaque année, depuis 1995, moment où ce concept a été introduit dans les cours de l'Ecole des polices municipales vaudoises, le programme est évalué et amélioré. Dans le cadre de celui-ci, dix heures sont consacrées, avec succès, aux droits de l'homme et aux minorités ethniques, en collaboration avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). En outre, depuis 2005, un nouveau module de formation, d'une trentaine d'heures, relatif à la problématique des minorités dans l'exercice de la police de proximité, a été mis sur pied, dans le cadre de la préparation à l'examen pour l'obtention du Brevet fédéral de policier.

En ce qui concerne la formation continue des policiers lausannois, celle-ci est, comme pour bien d'autres corps de police en Suisse, principalement orientée vers les compétences techniques et tactiques (intervention, tir, moyens de contrainte et de protection, défense personnelle, etc.). Néanmoins, depuis bien des années, des cours touchant aux problèmes de société, à l'analyse transactionnelle, aux relations police – public, ainsi qu'aux minorités sont également dispensés, notamment par l'Institut suisse de police (ISP).

Au quotidien, dans un métier d'autorité, il est important de comprendre et de se faire entendre au mieux, afin d'éviter des quiproquos et maladresses, qui compliqueraient l'intervention. Pour gérer au mieux les interventions délicates, susceptibles de provoquer stress et conflits, les policiers lausannois bénéficient depuis 1997 d'un enseignement psychologique. Les thèmes de la violence, du stress et de la relation avec le public y sont abordés. Plus récemment, l'ensemble du Corps de police s'est engagé dans un processus de sensibilisation à l'éthique, unique en Suisse, visant à influencer positivement la culture d'entreprise et à poursuivre l'augmentation de la qualité des interventions. Des stages croisés, en collaboration avec l'Hôpital psychiatrique de Cery et les urgences du CHUV, sont également organisés, afin d'optimiser les procédures de travail et de mieux comprendre les exigences des autres professionnels de la chaîne des urgences et de la relation d'aide.

En complément de ces démarches, il serait particulièrement intéressant d'enrichir la formation continue des policiers lausannois d'un cours obligatoire, ciblé sur les thèmes de la diversité culturelle, des comportements problématiques liés aux malentendus et des possibilités de faciliter les contacts, principalement avec les nouveaux migrants.

Les cours à mettre sur pied auraient pour objectif principal de développer le sentiment de sécurité des policiers, lors d'interventions impliquant des personnes dotées d'un registre culturel mal connu. Les policiers, garants du respect de la loi, doivent souvent dire non, recadrer et, parfois, priver des individus,

peu prompts à collaborer, de leur liberté. La proximité culturelle ou la connaissance de l'autre facilitent les interventions, alors que l'incompréhension et la méconnaissance de la culture les compliquent. Il est indispensable que les policiers soient soutenus dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans de telles interventions, afin d'éviter qu'une spirale de surréactions ne se crée et que des représentations négatives généralisantes ne se développent.

La pression, de plus en plus importante, s'exerçant sur les différents corps suisses de police ne s'est pas traduite par une augmentation ou une aggravation des violences institutionnelles à Lausanne, en raison d'un bon niveau de formation et d'un encadrement de qualité. Cependant, la croissance des interventions difficiles et des actions spéciales demande, pour continuer à bénéficier d'interventions de police de qualité, de développer la formation continue des policiers. Le métier de policier devant être adapté en permanence à l'évolution de la société (nouvelles formes de criminalité, transformations sociales, etc.), il apparaît nécessaire de pourvoir les policiers d'une boîte à outils, de plus en plus orientée vers les relations humaines.

La mise en œuvre d'une formation relative à la diversité culturelle et à l'approche interculturelle est complexe. C'est pourquoi, il est important d'instaurer un cours adapté au domaine policier. Afin que chacun puisse tirer profit d'une telle formation, il est nécessaire d'organiser des sessions en petits groupes, entre 20 et 40 personnes, travaillant en atelier, dans une optique de participation active (témoignages, discussions, jeux de rôle, etc.). Pour que tous les policiers lausannois puissent bénéficier de tels cours, une vingtaine de journées de formation devraient être organisées entre 2006 et 2008.

Budget :

Matériel de base, animation et formateurs professionnels Fr. 45'000.– pour quatre ans

8.5 Immeubles en fête – La fête des voisins

Avec le slogan « *J'invite mes voisins à prendre un verre !* », le principe d'« Immeubles en fête – La fête des voisins » est des plus simples : tout un chacun invite ses voisins à se retrouver, le temps d'une soirée, dans le hall ou la cour de son immeuble, dans la rue ou son jardin, pour faire connaissance et partager un moment de convivialité. La première édition de la fête des voisins lausannoise a eu lieu le mardi 31 mai 2005, dans plusieurs quartiers pilotes : Boissonnet, Borde, Bourdonnette, Bellevaux-Entre-Bois, Montelly, Boveresses – Praz-Séchaud et Prélaz.

Au-delà de l'aspect festif, l'objectif est de favoriser les conditions de renforcement du lien social, de recréer la solidarité de proximité et d'encourager la rencontre entre les générations, indispensable complément aux solidarités familiales et institutionnelles. Développer un sentiment d'appartenance à un même quartier contribue à renforcer les liens de proximité, le bien-être de chacun, la qualité de vie et la cohésion sociale.

Au vu du succès significatif de l'édition pilote, et de sa reprise dans plusieurs quartiers qui n'avaient pas été sélectionnés pour le test, une généralisation à l'ensemble de la ville répondrait de manière adéquate aux besoins de convivialité, exprimés par les habitants ayant participé à la démarche Quartiers 21. Lausanne rejoindrait ainsi les plus de 700 villes européennes qui participent à la fête, tout comme, en Suisse, Genève, Bâle, Lugano, Zurich, etc.

La généralisation de la fête nécessite de collaborer avec des sponsors qui, si les premiers contacts pris se concrétisent, pourront faire diminuer, de manière importante, les postes du budget relatifs à l'impression et à la promotion.

Budget :

Inscription au réseau	Fr. 3'000.–	
Engagement d'un(e) stagiaire en relations publiques	Fr. 12'000.–	
Frais d'impression	Fr. 12'000.–	
Distribution	Fr. 3'000.–	
Promotion	Fr. 7'000.–	
Divers	Fr. 3'000.–	
Total	Fr. 40'000.–	par an pendant quatre ans

8.6 Animation des APEMS les mercredis après-midi

La mission principale de l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) consiste à contribuer à concilier la vie familiale et la vie professionnelle des parents, en offrant aux enfants des lieux d'accueil collectifs proposant, outre des repas, des activités de loisirs et de socialisation. Indirectement, la mission des APEMS peut également être vue comme pouvant permettre d'éviter parfois que les enfants ne se trouvent en situation d'assumer des responsabilités qui ne sont pas encore de leur âge (organisation des repas, gestion du temps, etc.).

Les APEMS existent depuis 1998 et accueillent quelque 1300 élèves de sept à onze ans, dans 20 lieux différents. Les coûts du personnel affecté à leur exploitation sont prévus dans les budgets de fonctionnement, approuvés annuellement par le Conseil communal. Les APEMS offrent des prestations en matinée (7h00-9h00), à midi (11h00-14h00) et dans l'après-midi (15h30-18h30), durant toute l'année scolaire. Les horaires des mercredis sont en outre plus larges (11h00-18h30).

Dans les APEMS, les enfants ont l'occasion d'expérimenter une vie collective moins structurée que ce qu'ils vivent dans d'autres cadres. Citons, par exemple :

- le champ scolaire : à l'école, l'objectif collectif est organisé autour d'un objet prédéterminé, qui est représenté par l'acquisition du programme scolaire ;
- le champ des loisirs éducatifs et du sport, dont les activités sont focalisées autour d'un domaine ou d'un sport ; ces expériences structurées et encadrées permettent aux enfants de progresser dans la réalisation d'objectifs définis, dont les règles sont déterminées.

En ce qui concerne les expériences collectives plus libres, traditionnellement vécues dans l'espace public (rues, quartiers, espaces de jeux, etc.) et en l'absence d'adultes, ces dernières sont devenues, au fil du temps, de plus en plus rares, en regard des dangers liés à la circulation et aux craintes relatives aux comportements déviants de certains adultes. Par conséquent, les enfants ont moins d'occasions d'expérimenter librement, entre eux, une vie collective, qui n'est pas orientée vers des objectifs pré-définis, mais qu'il leur revient de fixer.

Les APEMS représentent un espace qui offre aux enfants l'occasion d'expérimenter une vie collective semi-structurée de loisirs, propice à la construction entre pairs de règles de vie. En ce sens, les APEMS peuvent en partie pourvoir au remplacement des expériences collectives libres. Faire l'expérience d'une vie collective dans un cadre de relative autonomie permet aux enfants de développer des habiletés sociales (qualités servant à établir des rapports sociaux, à entrer en interaction avec ses semblables, à vivre harmonieusement avec les autres acteurs sociaux), qui sont nécessaires au bon déroulement des diverses activités sociales, scolaires, familiales et de loisirs. Par ailleurs, les APEMS sont aussi des lieux de large

mixité sociale et culturelle, qui représentent un espace de parole et d'échange favorable au développement de l'apprentissage du « vivre ensemble » et au respect des différences.

La plage du mercredi après-midi, d'une durée plus longue que les autres périodes de fréquentation, pourrait être valorisée, en vue de sensibiliser les élèves fréquentant les structures à divers thèmes les intéressant directement. Il s'agirait de proposer des activités de prévention primaire, axées sur les problèmes de société actuellement rencontrés (incivilités, manque de respect, etc.) et de permettre aux enfants de « s'essayer à la société », afin d'en tester les permis et les interdits. Très modestement, ces activités visent à aider à grandir et à acquérir de bonnes notions du respect de soi et d'autrui. A titre d'exemple, les thèmes suivants peuvent être cités :

- Affiner les représentations de l'autre et respecter les rôles et les compétences différentes :

  Divers acteurs sociaux, très présents dans le processus de socialisation des enfants il y a quelques générations, manquent actuellement de visibilité. Afin de permettre des échanges importants pour les plus jeunes, il pourrait être intéressant d'organiser des rencontres avec des personnes âgées, de débattre des représentations que l'on a de tel acteur de l'ordre social (policiers, juges, etc.) ou de tel métier ou encore de prendre du recul par rapport aux modèles féminins et masculins promus par la publicité et la mode.

- Entraîner la capacité à prendre, par soi-même, des décisions réfléchies, en pesant leurs conséquences et à anticiper les effets des gestes ou des paroles :

  Dans le parcours de tout un chacun arrive un jour où un copain ou une bande de copains propose une activité réprouvée (voler à l'étalage, prendre le bus sans ticket, chaparder, avoir des activités en cachette, etc.), pour laquelle l'enfant devra prendre une décision de participation ou non. Dans le cadre des APEMS, il serait possible de donner l'occasion aux enfants de rechercher les limites de la société, sous forme de jeux ou d'« essai / erreur », sans conséquence, ni sur leur avenir, ni sur la communauté.

- Développer les habiletés sociales, en favorisant les démarches pacifiques de résolution des conflits, en développant la liberté de penser et le respect de l'opinion des autres :

  L'estime de soi et des autres permet aux enfants de prendre conscience de leurs capacités et d'exprimer des avis. Le respect des autres amène les enfants à avoir de la considération pour d'autres compétences ou d'autres opinions. Quand il y a divergences entre enfants, il est important qu'ils apprennent à gérer par eux-mêmes les conflits qui pourraient en découler et à trouver ensemble un modus vivendi. Des questions du type : comment gérer les conflits, qu'est-ce qu'un gros mot, comment exprimer son désaccord sans blesser ceux qui ont une autre opinion, etc. pourraient ainsi être abordées.

Les activités de prévention primaires proposées se concentreraient sur des discussions, des ateliers, des visites et des montages de projet, qui permettront de présenter les réflexions des enfants (radiotrottoir, saynètes théâtrales, panneaux de présentation, etc.).

Un tel programme vise à donner l'occasion aux enfants de s'exercer à la recherche des limites de la société et à favoriser le développement des comportements souhaitables (civilité, respect, etc.). Il ne s'agit d'aucune manière d'interférer avec les valeurs familiales ou culturelles, mais simplement de favoriser des expériences qui contribuent à intégrer, de par son propre vécu, les valeurs collectives. Il ne s'agit pas non plus d'interventions permettant de traiter des troubles du comportement ou des déséquilibres personnels, qui nécessitent d'autres types de prise en charge professionnelle (service de psychologie scolaire, thérapie familiale, etc.), mais simplement de profiter d'une plage de temps à disposition, dans un collectif semi-structuré, pour aborder des questions qui permettent de s'initier à la société. Les projets proposés par les

APEMS, selon ce qui est prioritaire sur le terrain et qui interroge les enfants, seront présentés, pour analyse et validation, à un groupe de travail dirigé par le Service de la jeunesse et des loisirs.

Budget :

Matériel pour la réalisation des projets Fr. 2'500.– par an pendant quatre ans

8.7 Amélioration de l'éclairage public en ville

Les Services industriels et la Police municipale de la Ville de Lausanne ont créé un groupe de travail voué à l'accroissement de la sécurité et du sentiment de sécurité, par le biais d'une amélioration ciblée de l'éclairage public en ville

L'objectif poursuivi est le développement du niveau d'éclairement de zones dans lesquelles la discrétion de l'éclairage apparaît comme un facteur d'insécurité pour les habitants. La première étape de cette amélioration ne concerne que des zones sélectionnées par les sondés et par le groupe de travail précité, réunissant des responsables du Service de l'électricité et de la Police municipale, pour les raisons suivantes :

- Il apparaît préférable de tester une amélioration de l'éclairement dans certaines zones prioritaires, où le sentiment d'insécurité des Lausannois apparaît comme étant le plus fort, afin d'en connaître la portée rassurante, avant d'éventuellement étendre cette mesure.
- D'une manière générale, le niveau d'éclairage des rues de Lausanne est bon. Dans une perspective pragmatique, il s'agit de répondre aux principaux besoins de déplacement de la population, en rénovant les infrastructures existantes. Il s'agit donc de limiter au minimum les travaux de génie civil et d'intensifier l'éclairage exclusivement dans un but fonctionnel garantissant des déplacements aisés et sûrs[22].
- Certaines zones connaissent un phénomène, régulier ou sporadique, de trafic de stupéfiants, voire de commission d'autres délits, qu'une augmentation du niveau d'éclairement pourrait contribuer à diminuer.

Après avoir effectué une tournée des rues, en excluant les chemins privés[23], et avoir consulté divers partenaires, les premières améliorations ont déjà été apportées par le Service de l'électricité, notamment dans les rues de la Tour et Haldimand, sur la place Bel-Air, ainsi que dans les alentours de la plate-forme du Flon, et seront prochainement apportées au Pont Bessières.

Les endroits prioritaires, où des améliorations restent encore souhaitables, sont les suivants :

- Esplanade de Montbenon (entrée de parking, place de jeux et améliorations ponctuelles) ;
- Alentours du Stade olympique ;
- Chemin des Bossons ;
- Avenue de France ;
- Rue du Maupas ;
- Rues Beau-Séjour, du Midi et Charles-Monnard ;

[22] Voir rapport-préavis N° 2004/54 : Réponse à la motion M. Georges-Arthur Meylan « de la lumière, aussi pour les piétons » du 9 décembre 2004, qui rappelle que la Municipalité opte pour une attitude pragmatique, qui veut qu'au fur et à mesure des occasions et des possibilités budgétaires, elle améliore l'éclairage ponctuel sur le réseau routier où la vitesse est modérée, pour les traversées très utilisées ou particulièrement sensibles, et sur le réseau routier principal, aux passages hors carrefours.

[23] Il existe à Lausanne un grand nombre de chemins privés pour lesquels l'intensité de l'éclairage est fixée par les propriétaires des immeubles adjacents et les régies qui les gèrent. Les Services industriels de la Ville peuvent ajouter des luminaires, par exemple le long des façades pour limiter les travaux de génie civil, à la demande des propriétaires et à leurs frais.

- Rues de l'Ale et Etraz ;
- Chemin Eugène-Grasset ;
- Avenue des Acacias ;
- Avenue de Montchoisi et chemin du Closelet ;
- Avenue du Servan ;
- Avenue Maria-Belgia ;
- Avenue Dapples (en partie) ;
- Avenue de l'Eglise-Anglaise ;
- Avenue Mon-Loisir ;
- Avenue de Rhodanie.

L'intensification de l'éclairage dans ces différents lieux nécessite le remplacement des luminaires par des modèles plus efficaces et plus économiques en énergie.

Afin de tester l'effet de l'augmentation de la luminosité sur le sentiment de sécurité des habitants, il est prévu que l'amélioration de l'éclairement soit accompagnée, dans une rue témoin, d'une étude de l'observatoire de la sécurité, en collaboration avec les Services industriels. Un test serait ainsi réalisé, par questionnaire, auprès des habitants et des commerçants de la rue avant et après les travaux, afin d'évaluer comment l'amélioration est ressentie en matière de convivialité, de sentiment de sécurité et de fonctionnalité.

Budget :

Fourniture de matériel électrique	Fr. 510'000.–
Frais de génie civil	Fr. 70'000.–
Total	Fr. 580'000.– sur quatre ans

9. Aspects financiers

	2006	2007	2008	2009	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
DSP : Actions de limitation des débordements nocturnes	10'000.–*	10'000.–*	10'000.–*	10'000.–*	40'000.–
DSP – DEJE : Clip de prévention hip-hop	29'000.–				29'000.–
DSP : Prévention des vols dans les voitures		6'000.–*	6'000.–*	6'000.–*	18'000.–
DSP : Formation continue des policiers	10'000.–	28'000.–	7'000.–		45'000.–
DSS+E : Immeubles en fête	40'000.–*	40'000.–*	40'000.–*	40'000.–*	160'000.–
DEJE : Animation des APEMS	2'500.–	2'500.–	2'500.–	2'500.–	10'000.–
SIL : Amélioration de l'éclairage en ville	150'000.–	200'000.–	130'000.–	100'000.–	580'000.–
				Total sur quatre ans : Fr. 882'000.–	

* Sommes susceptibles d'être réduites grâce à la participation de sponsors.

Le montant encaissé par la Ville de Lausanne, lors des reprises du Petit mémento à l'usage des parents par d'autres collectivités locales, à savoir **14'000 francs** (actuellement en attente sur le compte « Prévention

violence »), sera versé sur le compte du fonds communal pour le développement durable, ce qui ramène le crédit sollicité à une somme nette de **868'000 francs**.

10. Impact sur l'effectif du personnel communal

Les mesures proposées dans le cadre du présent rapport-préavis n'entraînent aucune conséquence sur l'effectif du personnel communal.

11. Aspects liés au développement durable

Comme indiqué dans le rapport-préavis N° 211 du 19 avril 2001, le développement durable repose sur le sens de la responsabilité collective et la consolidation du lien social. Cela implique que la Commune crée les conditions permettant de renforcer le lien social et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Dans ce cadre, prendre en compte la dimension fondamentale que revêt la sécurité dans les possibilités d'épanouissement humain constitue un élément essentiel du développement durable.

12. Modification du règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable

Le volet « sécurité et sentiment d'insécurité » du développement durable implique d'adjonction d'une disposition spécifique au règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable, sous forme de l'ajout, à l'article 1er A, d'une lettre aa permettant le financement de mesures visant à accroître la sécurité et à réduire le sentiment d'insécurité.

13. Réponse à la motion Marc Dunant « Lausanne : ville centre ... aussi la nuit ! »

13.1 Rappel de la motion

Déposée le 30 juin 2003[24], cette motion a été développée et renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport le 2 septembre 2003[25]. Dans son intervention, le motionnaire s'inquiète des conséquences négatives du développement de la vie de nuit à Lausanne depuis la suppression de la clause du besoin et l'élargissement des possibilités d'ouverture prolongée des établissements de nuit de 04h à 05h. L'élargissement de l'offre correspond à un changement de mœurs, qui voit les noctambules sortir de plus en plus tard. En outre, depuis que les établissements de nuit ferment à 05h00, les fêtards peuvent fréquenter des établissements publics 24 heures sur 24. Les nuisances produites par un tel développement sont bien réelles (cohabitation difficile entre les « citoyens diurnes » et les noctambules, bruit, déplacements nocturnes, problèmes d'alcoolisme, de vandalisme, de détritus abandonnés, etc.). La précarité financière de plusieurs établissements pose également des problèmes de concurrence, qui entraînent une surenchère dans le divertissement pour attirer les clients, surenchère qui représente un développement négatif pour la ville.

[24] BCC 2003, tome I, p. 768.
[25] BCC 2003, tome II, p. 18 à 19.

Le motionnaire invite la Municipalité à étudier les différentes mesures qui pourraient être prises, pour mieux encadrer la vie nocturne et faciliter la cohabitation entre les besoins des différents groupes de population.

13.2 Introduction

En préambule, la Municipalité rappelle que ses possibilités d'action en matière de gestion des établissements publics sont limitées. C'est le Canton qui dispose de l'essentiel de la maîtrise de ce sujet, à travers la Loi sur les auberges et les débits de boissons du 26 mars 2002 (LADB). Les règles relatives à l'aménagement du territoire, par le biais des autorisations spéciales réunies dans la synthèse CAMAC[26], s'appliquent également aux établissements publics. L'autorité communale est, par exemple, tenue de reprendre la teneur des autorisations spéciales dans les permis de construire. Les compétences municipales en matière de gestion des établissements publics concernent principalement la surveillance des établissements, le maintien de l'ordre et de la tranquillité publics, la fixation de l'amplitude des horaires d'ouverture des différentes catégories d'établissements, les enseignes, les autorisations relatives aux manifestations qui sortent de l'exploitation ordinaire, la fixation des taxes et émoluments liés aux animations, ainsi qu'une partie de la gestion des terrasses et de la diffusion de musique. Pour le surplus, la Police municipale du commerce, le Corps de police et le Service de secours et d'incendie appliquent les législations cantonale et fédérale.

Pour répondre valablement aux questions du motionnaire, il est nécessaire de rappeler les raisons qui ont motivé, en 1995, l'abrogation, par le Grand Conseil, de la clause du besoin, ainsi que l'élargissement, par la Municipalité, de l'horaire maximal d'ouverture des établissements de nuit.

13.3 Contexte dans lequel la clause du besoin a été abrogée

La clause du besoin, introduite dans la législation vaudoise en 1903, visait à limiter, dans un but de santé publique, le nombre d'établissements débitant des boissons alcooliques. Cette disposition permettait au Conseil d'Etat de refuser l'octroi d'une nouvelle patente, lorsqu'il estimait que le nombre des établissements publics ou des débits à l'emporter était suffisant, dans une localité ou un quartier.

La clause du besoin a été supprimée en 1995, à la quasi-unanimité des acteurs politiques, économiques et sociaux[27], car elle ne constituait plus une réponse adaptée aux problèmes d'alcoolisme. En outre, son existence posait des difficultés économiques. Il était estimé que de nombreux projets, créateurs d'animation et de dynamisme économique, ne pouvaient pas voir le jour en raison de l'existence de cette clause. De plus, les patentes étant liées aux locaux, toute personne qui souhaitait ouvrir un établissement public ne pouvait pas chercher d'autres localisations que celles qui existaient déjà, ce qui entraînait de la spéculation immobilière. Les créations de nouveaux établissements étaient donc difficiles à obtenir et de longues listes d'attentes étaient tenues. Pour répondre, en partie, aux nouveaux goûts des consommateurs, la loi était souvent détournée par l'attribution de types de patentes échappant à la clause du besoin (cercle privé, buvette de théâtre, autorisations spéciales, etc.).

En conséquence, la gestion et l'exploitation des établissements publics étaient insatisfaisantes pour toutes les parties concernées. Une révision de la LADB s'imposait. En outre, il est important de rappeler que la Suisse romande connaissait à l'époque son premier pic de chômage. Afin de lutter contre le sous-emploi et

[26] Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire du Canton de Vaud.

[27] Lors de la consultation des municipalités, une seule commune s'est opposée à l'abrogation de la clause du besoin. Le projet de suppression a reçu un accueil favorable, à l'exception des associations professionnelles de cafetiers et des milieux de lutte contre l'alcoolisme.

favoriser les reconversions professionnelles, le secteur de la restauration semblait promis à un regain de dynamisme bienvenu, à condition que la législation soit modernisée.

Plus particulièrement à Lausanne, la cessation d'activités de plusieurs entreprises (carrosseries, ateliers artisanaux, banques, etc.) avait libéré d'importants espaces commerciaux. Une partie des locaux vacants, notamment à la Place du Tunnel, a alors été transformée en établissements publics.

Mentionnons également qu'à l'époque, aucune crainte liée à une trop forte croissance de l'offre n'était apparue. On croyait que la loi du marché régulerait le nombre d'établissements et que seuls ceux de qualité survivraient et on estimait que l'importance des investissements à consentir (coûts de construction, mesures d'hygiène et de sécurité, etc.), ainsi que les inévitables oppositions limiteraient la croissance de l'offre. L'expérience d'autres cantons, ayant supprimé la clause du besoin, semblait être rassurante, quant à la progression mesurée de l'offre. C'est donc dans un quasi-consensus que la révision de la LADB a été acceptée par le Grand Conseil, à un moment où de nombreux autres parlements cantonaux adoptaient des nouvelles dispositions légales analogues.

Pour permettre aux autorités de prendre des mesures relatives à l'ordre et la tranquillité publics, le législateur cantonal a introduit une nouvelle disposition (art. 31 a LADB) fixant le principe que l'exploitation des établissements ne doit pas être de nature à troubler de manière excessive la tranquillité publique. Cette disposition vise en particulier les établissements bénéficiant d'ouvertures prolongées.

13.4 Elargissement mesuré des horaires d'ouverture des établissements lausannois

A la même période, afin de répondre à l'évolution des habitudes des clients, à la transformation des formes d'exploitation des établissements publics et au besoin d'animation de la ville, l'heure de fermeture maximale des établissements de nuit (soit, en 1995 : 17 discothèques et night-clubs) a été prolongée d'une heure, passant ainsi de 04h00 à 05h00[28]. L'heure de fermeture des établissements de jour n'a, quant à elle, pas été modifiée depuis les années soixante.

En raison des difficultés posées par l'existence de la clause du besoin, nous avons déjà mentionné que l'attribution des patentes de diverses catégories était fréquemment détournée pour permettre l'exploitation de lieux d'animation nocturne. Afin de faire coïncider le type d'offre avec la demande de la clientèle, des horaires particuliers étaient fixés pour plusieurs établissements ne travaillant qu'avec des noctambules, comme Chorus, la Dolce Vita, le Grand Café (Casino de Montbenon), le Mad et le Tiffany.

La révision de la LADB de 1995 a offert l'occasion, au niveau communal, de réviser le type de patente attribué, afin de faire coïncider le mode d'exploitation et le régime légal. En outre, depuis dix ans, la Municipalité recevait de multiples demandes de prolongations d'horaire et de nombreux citoyens estimaient que Lausanne était une ville morte, dès le coucher du soleil. L'association des tenanciers de dancings, discothèques et cabarets (ASCO), notamment, invoquait les arguments suivants en faveur d'une fermeture à 05h00 :

- En sortant de discothèque à cette heure-là, les noctambules pourraient se déplacer dans les établissements de jour, afin d'y prendre un petit déjeuner et, ainsi, éviter les attroupements bruyants ou la conduite en état d'ébriété. A 05h00, il serait également possible de se déplacer plus aisément en transports publics.
- Un étalement des sorties des clients permettrait de mieux maîtriser les nuisances sonores liées à la fermeture.

[28] La possibilité de fermer à 04h00 existe depuis 1985.

- L'évolution des habitudes des clients, notamment en période d'été, fait que ces derniers sortent de plus en plus tard et seraient contents de pouvoir bénéficier de fermetures plus tardives.
- Un élargissement de l'horaire aurait un intérêt touristique certain.

Tout comme pour la révision de la LADB, le report d'une heure de la fermeture des night-clubs et des discothèques était majoritairement accepté par les acteurs politiques, économiques et sociaux de la cité. En outre, de nombreuses autres grandes villes suisses, comme Genève, Zurich, Bâle et Berne autorisaient déjà des fermetures à 05h00.

Par conséquent, la Municipalité a décidé une prolongation d'une heure, en fixant que cette dernière ne peut être accordée que soir après soir, sur demande ponctuelle des exploitants, qui doivent téléphoner à l'Hôtel de police et s'acquitter du paiement d'une taxe particulière. A l'époque, cette modification n'était pas perçue comme étant très significative, car l'heure supplémentaire ne concernait que peu d'établissements. En outre, il était présupposé que le bruit des personnes attendant l'ouverture des établissements de jour (entre 04h00 et 05h00) n'existerait plus et que le bruit des sorties d'établissements (à 05h00) se noierait dans le bruit ambiant du début de matinée.

	Avant 1995	Depuis 1995
Etablissements de jour (cafés, restaurants, bars, etc.)	Depuis les années 60 : Fermeture à minuit avec possibilité d'une heure de prolongation du dimanche au jeudi et de 2 heures de prolongation du vendredi au samedi	Aucune modification
Etablissements de nuit (discothèques et night-clubs)	Depuis 1985 : Fermeture à 04h00	Fermeture à 04h00, possibilité d'une heure de prolongation contre le paiement d'une taxe

13.5 Simultanéité des changements législatifs et irrationalité du marché ont fait bondir l'offre

Contrairement à ce que laisse, en partie, penser la motion, la révision de la LADB et l'attribution d'une heure d'exploitation supplémentaire pour les établissements de nuit n'ont pas précédé les changements d'habitude des noctambules. Au contraire, ce sont les changements de mœurs, les évolutions de la demande des consommateurs et l'arrivée de nouveaux concepts d'exploitation des établissements (nouvelles modes musicales, etc.), qui ont précédé les modifications législatives.

Les problèmes rencontrés aujourd'hui sont en grande partie dus à l'incapacité du marché à réguler le nombre d'établissements. Contrairement à ce que pensait le législateur, lorsqu'il a adopté la suppression de la clause du besoin, la concurrence n'a pas limité le nombre d'établissements, le marché s'étant révélé très irrationnel. Les cessations d'activité et/ou faillites, dues à une rentabilité insuffisante, sont en effet fréquentes (nombre estimé à 30 % par an environ), mais n'impliquent quasiment jamais la disparition d'un établissement. A chaque fois, un repreneur, convaincu que son concept d'exploitation se révélera meilleur que celui développé par le précédent tenancier, se lance dans l'aventure, n'hésitant souvent pas à y investir son deuxième pilier. Nombreux sont ceux qui entreprennent une reconversion professionnelle, en vue d'exploiter un établissement, la formation à acquérir pour cela étant relativement courte (trois mois), supportable économiquement, possible à tout âge et ne demandant pas de connaissances préalables particulières.

Depuis 1995, une augmentation de 30 % des établissements de jour s'est produite, ce qui correspond actuellement à une offre d'environ 60'000 places. En ce qui concerne les établissements de nuit, 19 nouveaux clubs ont été ouverts, faisant ainsi passer le nombre de discothèques et de night-clubs de 17 à environ 38, soit une progression de 105 % en 10 ans, ce qui correspond actuellement à une offre officielle de près de 8'000 places. Les professionnels du monde de la nuit estiment que quelque 30'000 clients fréquenteraient Lausanne les soirées et nuits de week-ends. Une telle concentration de personnes en sortie ou faisant la fête entraîne inévitablement des nuisances.

13.6 Latitude d'action limitée de la Municipalité

La maîtrise du développement de la vie de nuit échappe à la Municipalité. Il n'est, en effet, pas possible de s'opposer à l'ouverture de nouveaux établissements, dès lors que les dossiers concernant les locaux et ceux des demandes de licence sont complets. Le développement du marché des loisirs nocturnes attire de nombreux investisseurs, qui souhaitent profiter des synergies existantes à Lausanne, en raison de l'importance de la demande, sans qu'il ne soit aisé pour la Municipalité d'intervenir contre un tel processus, devenu en grande partie irrationnel, en raison de la saturation de l'offre.

Afin d'endiguer, dans le cadre de ses compétences limitées, l'accroissement important des nuisances liées au développement de l'animation nocturne, la Municipalité a complété la législation communale[29], comprenant plusieurs articles relatifs à la tranquillité publique et au bruit, par les dispositions suivantes :

– Règlement municipal sur les établissements du 13 février 2003 :

  En se basant sur l'alinéa 2 de l'article 53 de la LADB précisant que « *L'exploitation des établissements ne doit pas être de nature à troubler de manière excessive la tranquillité publique. Les titulaires de la licence (...) doivent veiller au respect de celle-ci dans l'établissement et à ses abords immédiats*. », la Municipalité a édicté une disposition restrictive. L'article 14 du Règlement municipal sur les établissements stipule, en effet, que « *La direction de la sécurité publique peut imposer la mise en place d'un service d'ordre et de prévention à l'extérieur de l'établissement avec pour mission notamment :*
  - *d'éviter toute propagation sonore sur la voie publique ;*
  - *de sensibiliser les consommateurs à l'entrée comme à la sortie de l'établissement sur la nécessité de respecter le voisinage ;*
  - *de solliciter les forces de police en cas d'abus ou d'impossibilité de gérer la situation.* »

  L'article 20 du même règlement précise également que « *La direction de la sécurité publique peut retirer la possibilité de bénéficier des (...) prolongations d'ouverture (de 04h00 à 05h00) en cas de non-paiement des différentes redevances publiques et/ou pour des motifs de tranquillité et d'ordre publics et/ou de sécurité.* »

– Plan général d'affectation :

  L'article 77 du Plan général d'affectation stipule que « *Lorsque les établissements publics et ceux qui y sont assimilés sont susceptibles de provoquer des inconvénients appréciables dans les secteurs où l'habitat est prépondérant, la Municipalité peut imposer des restrictions d'usage ou les interdire* ».

  La validité juridique de cet article, visant à défendre la tranquillité des Lausannois, vient d'être confirmée par le rejet d'un recours.

[29] Notamment le Règlement général de police (RGP).

En plus de ces dispositions juridiques, plusieurs actions de prévention et de collaboration sont également menées par la Municipalité, afin de lutter contre les débordements liés aux établissements publics, au nombre desquelles on peut citer :

– Opération « SATURO » de lutte contre la violence nocturne :

  En décembre 2004, Police-secours a mené une opération spéciale, focalisée sur les établissements de nuit du centre-ville, visant à répondre rapidement et en masse aux demandes de soutien des services privés de sécurité des principaux clubs de la ville, en cas de bagarres et d'actes de violence. L'objectif poursuivi était de signifier aux perturbateurs, plus fermement qu'à l'accoutumée, que leurs agissements négatifs n'étaient pas tolérés à Lausanne, que les services d'ordre officiels et privés collaboraient efficacement et que les dispositions du Règlement général de police (RGP), relatives à la sécurité et à la tranquillité, étaient pleinement appliquées. Un bilan positif a été tiré de cette expérience, qui n'a pas pu être prolongée en raison des limites d'effectifs, mais qui peut être reconduite, au besoin, dans des secteurs définis de la ville.

– Charte de collaboration et concept de sécurité :

  En réponse aux changements, qui ont modifié la vie nocturne lausannoise, la Direction de la sécurité publique et un pool de neuf établissements de nuit[30], rejoints par une quinzaine d'autres discothèques et night-clubs, ont initié, en 2004, un renforcement de leur collaboration, dans le but de préserver la tranquillité publique, la sécurité des noctambules, ainsi que l'image de la ville. Dans ce cadre, une clarification des responsabilités de chacun a été opérée. Cette coopération a permis d'unifier les méthodes de travail et de définir les pratiques professionnelles, propres à limiter les débordements et les nuisances, principalement les bagarres, le bruit et le vandalisme.

  En plus d'une charte de collaboration, un concept de sécurité et de prévention détaillé a été adopté. Propre à chaque établissement, il définit, de façon pratique, les différents rôles, les meilleures manières de gérer l'animation nocturne et les modalités d'intervention, en cas de violence, vols, trafic de drogues, etc. En outre, le personnel responsable de la sécurité des établissements partenaires s'engage à suivre un programme de formation de trois soirées. Par ailleurs, un panneau a été créé, afin de rappeler les dispositions légales et les règles de savoir-vivre à respecter dans les lieux publics et leurs environs. Enfin, des actions de prévention contre les nuisances sonores et l'abus d'alcool seront lancées dans les clubs (voir ci-avant le projet « Actions de limitation des débordements nocturnes »).

  Cette démarche présente des avantages pour tous les partenaires de la charte. Pour les établissements publics, elle permet de fixer de bonnes procédures en matière de sécurité et de communiquer de manière plus directe avec les autorités, la clientèle et les indésirables. Pour Police-secours, l'amélioration de la communication avec les services de sécurité des établissements permet de faciliter les interventions, en cas de vandalisme ou de violence. A ce sujet, la répartition des compétences entre la police et les services privés de sécurité a été clairement fixée, afin d'éviter toute confusion. Pour la Police du commerce enfin, cette coopération permet de mieux assurer le délicat équilibre entre les intérêts divergents de ceux qui souhaitent s'amuser et de ceux qui désirent dormir tranquillement.

  Cette collaboration ne crée pas de passe-droits pour les établissements signataires. Tous les exploitants d'établissements nocturnes peuvent s'associer à la démarche et obtenir leur propre concept de sécurité auprès de la Police du commerce. Ils ont d'ailleurs tous été invités à se joindre

[30] Le Pool est constitué par l'Amnésia, le Mad, le D !, le Cult, le Bleu Lézard, le Loft, l'Atelier Volant, le 13ème Siècle et le Lapin vert. Les clubs de la rue Saint-Martin (la Bomba, le Rio Amazonas, le Temple et le Tucano) ainsi que les clubs de la place du Tunnel (le Château – Bar public, le G 7, le Playtime, le Vinyl Club et le V.O.) se sont également joints à la démarche.

au projet, qui pourra, bien sûr, pleinement déployer ses effets, quand la quasi-totalité des établissements y seront intégrés. Toutefois et à l'évidence, cette collaboration ne permettra pas de maîtriser l'ensemble des débordements, notamment ceux dus aux importants abus d'alcool que font certains noctambules et qui les rendent peu réceptifs aux consignes de calme et de pondération.

– Campagne de prévention « Clair de lune » :

Afin de lutter contre le bruit lié à l'animation nocturne, la Police municipale, en partenariat avec le Service de l'énergie et de l'environnement (SEVEN) de l'Etat de Vaud, a lancé, en juin 2005, une campagne de prévention, dont l'objectif est de sensibiliser les noctambules à la problématique du bruit engendré à la sortie des établissements publics. Pour ce faire, des affiches ont été disposées et des policiers sont allés à la rencontre des clients, pour leur rappeler qu'il est possible de fréquenter les terrasses et de faire la fête, tout en respectant le repos du voisinage. Un bilan positif de cette opération a été tiré par la Police municipale lausannoise.

13.7 Réponses à diverses questions posées par le motionnaire

– *De quelle protection les mineurs bénéficient-ils en relation avec l'offre nocturne ?*

En ce qui concerne la protection des mineurs, en relation avec la fréquentation des établissements publics et la consommation d'alcool, les législations fédérale, cantonale et communale prescrivent ce qui suit :

- interdiction d'accueillir, dès 20h00, dans les établissements publics de jour (cafés, restaurants, tea-rooms, bars, pubs, etc.), les jeunes de moins de 16 ans qui ne sont pas accompagnés de l'un des parents ou du représentant légal (art. 51 LADB)[31] ;
- interdiction faite aux salons de jeux et aux cybercentres d'accueillir des jeunes de moins de 16 ans, sauf qu'ils sont accompagnés de l'un des parents ou de leur représentant légal (art. 51 LADB) ;
- interdiction faite aux night-clubs de laisser entrer les jeunes de moins de 18 ans, même accompagnés (art. 51 LADB) ;
- obligation d'être rentré à son domicile pour les moins de 15 ans à 23h00 (art. 38 RGP) ;
- interdiction de vendre, d'offrir ou de servir de la bière, du vin ou du cidre aux moins de 16 ans révolus, ainsi que des alcools forts aux moins de 18 ans révolus (art. 41 de la Loi fédérale sur l'alcool).

Des contrôles d'âge, aussi fréquents que possible, sont effectués par la Police municipale du commerce et le Groupe jeunesse de la Police judiciaire de la Ville de Lausanne. En ce qui concerne les violations d'âge de service de boissons alcoolisées, les cas dénoncés à Lausanne ont été, fort heureusement, jugés sévèrement. Notons cependant que la plus grande part de l'alcool consommé par des mineurs l'est en dehors des établissements publics. Les jeunes, qui souhaitent boire, achètent de l'alcool, à un moindre coût, dans des magasins et le consomment ensuite en ville, dans les environs des lieux à la mode, auxquels ils n'ont la plupart du temps pas accès. En ce qui concerne plus généralement la prévention de la consommation d'alcool excessive chez les jeunes, plusieurs programmes ont été mis en place par des associations spécialisées (Prévenfête, Be my angel, Docteur No, etc.).

Au-delà des possibilités de fréquenter les établissements publics et d'y consommer des boissons alcoolisées, il apparaît, selon plusieurs enquêtes, que la protection des mineurs est loin d'être assurée en ce qui concerne l'accès à l'alcool. La consommation d'alcool des plus jeunes a, en effet, augmenté

[31] En journée, une autorisation parentale écrite est nécessaire pour fréquenter seul les établissements publics.

de manière importante ces dernières années[32]. A l'âge de 13 ans, 6 % des sondés de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies ont déjà été plusieurs fois ivres dans leur vie. En ce qui concerne la proportion des jeunes de 15 ans, qui ont été ivres au moins deux fois dans leur vie, elle a doublé entre l'enquête de 1986 et celle de 2002. De 14,7 %, le taux est passé à 27,8 %.

Notons également qu'en ce qui concerne la commission d'actes de violence, principalement de brigandages, par des mineurs, des opérations spéciales sont régulièrement mises sur pied, avec succès, par le Groupe jeunesse de la Police judiciaire (Orangina, etc.). Les différentes obligations des mineurs sont, en outre, régulièrement rappelées aux parents d'enfants lausannois âgés de moins de 16 ans, par l'envoi, par les directions de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, ainsi que de la sécurité publique, d'une brochure de prévention intitulée : « *Petit mémento à l'usage des parents* ».

– *Comment est-ce que les habitants sont protégés des nuisances sonores ?*

Cette problématique a déjà été soulevée et débattue à plusieurs reprises devant le Conseil communal ces dix dernières années. Il s'agit d'admettre, face à l'évidence, qu'il est tout bonnement impossible de contenter intégralement les noctambules et les résidants, aspirant à la tranquillité, tant leurs attentes respectives sont contradictoires. Les autorités se trouvent devant un thème de conflit récurrent et tentent de concilier au mieux les différents intérêts en présence. En ce qui concerne la lutte contre les nuisances sonores, la Municipalité applique, entre autres, et en plus des contrôles réguliers effectués par le Groupe de prévention du bruit de la Police municipale, les mesures suivantes :

- diverses possibilités de limitation ou d'interdiction de diffusion de musique ; en outre, si l'exploitant veut diffuser de la musique ou organiser des concerts, il a l'obligation de mener une étude acoustique, lors de la création de l'établissement ou du changement de mode d'exploitation ;
- obligation de fermer toutes les fenêtres et portes, durant l'exploitation de l'établissement ;
- restriction de l'horaire d'exploitation des terrasses des établissements de jour aux endroits sensibles et interdiction d'y diffuser de la musique ;
- interdiction totale d'aménager des terrasses pour les établissements de nuit, selon la décision du SEVEN basée sur la loi sur la protection de l'environnement.

En se fondant sur la Loi fédérale sur la protection de l'environnement, l'autorité cantonale a également pris plusieurs mesures visant à protéger les habitants des nuisances sonores, en réglementant sévèrement l'utilisation des terrasses et en imposant diverses mesures techniques comme la pose de limiteurs de diffusion de musique ou l'isolation des locaux.

Finalement, notons que les exploitants d'établissements de nuit doivent respecter les capacités de fréquentation de leurs locaux et fermer leurs clubs à l'heure, notamment afin de minimiser les nuisances liées à leurs activités. En pratique, des infractions sont trop régulièrement constatées et dénoncées, en ce qui concerne la surfréquentation et la fermeture tardive des lieux.

– *Quels sont les effets du développement de l'offre d'animation nocturne sur le personnel communal ?*

Les employés communaux, connaissant une surcharge de travail liée à l'importance de la vie nocturne lausannoise, sont les policiers, les employés des services des routes et de la mobilité, ainsi que des parcs et promenades, le personnel du service de la Police du commerce, les pompiers et les ambulanciers du Groupe sanitaire.

La recrudescence des atteintes à la propriété et à la propreté engendre un surcroît de travail notable, dans des conditions difficiles, en particulier pour les responsables de l'entretien du domaine public du service des routes et de la mobilité. Afin de limiter les contacts directs entre le personnel astreint au

[32] Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et aux toxicomanies (2004), Lausanne : « Evolution des comportements à risque chez les adolescents de 11 à 15 ans en Suisse » et « Santé et comportement de santé chez les élèves ».

service de nettoyage le week-end et les noctambules, l'horaire de travail a été décalé de 05h00 à 06h00. Au lieu de laisser œuvrer des collaborateurs seuls, des équipes de deux balayeurs ont été formées. Une politique de nettoyage des tags et des salissures, ainsi que la mécanisation du nettoyage de diverses zones du centre-ville ont également été mises en place par la Direction des travaux.

Il n'est pas possible de chiffrer le coût du travail des services concernés avec précision, sans se lancer dans des études qui prendraient un temps précieux à du personnel déjà suroccupé. Toutefois, force est d'admettre que les recettes 2004, d'un montant de 1'423'304 francs[33], ne couvrent de toute manière pas les coûts engendrés par la fréquentation nocturne intensive de la ville, les réparations des actes de vandalisme ou les nettoyages de diverses salissures occasionnées par certains noctambules peu respectueux.

- *Quelles mesures ont été prises en relation avec les déplacements des noctambules ?*

  Le rapport-préavis N° 2004/32 « Gestion et contrôle du stationnement – Nouvelles mesures – Demande de crédit pour l'extension du dispositif et réponses aux motions de Messieurs Philippe Martin et Jacques Pernet » du 12 août 2004 a déjà répondu en détail à la question de la circulation nocturne et du parcage sauvage.

  Pour mémoire, la période d'activité du personnel de l'office du stationnement a dernièrement été prolongée de 18h30 à 02h00. Le renforcement du contrôle nocturne, par le biais de la mise en œuvre d'une équipe subordonnée au Groupe motocycliste, chargée de veiller au respect des règles de parcage et, cas échéant, d'ordonner le dépannage des véhicules mal garés, a requis l'engagement de quatre gardes scootéristes supplémentaires. Ces derniers ont spécifiquement été formés à ces tâches et travaillent exclusivement de 18h00 à 02h00. En outre, diverses mesures physiques, visant à empêcher le parcage sauvage (pose de troncs d'arbre, de bornes, etc.), ont été prises, afin d'éviter les abus et de permettre le passage en tout temps des véhicules d'urgence.

- *Quid de la protection des travailleuses et travailleurs de la nuit ?*

  L'économie de la nuit emploie principalement des collaborateurs à temps partiel, qui s'engagent dans ce secteur plutôt à court terme. Comme relevé précédemment, l'importance des faillites et des cessations d'activité ne permet pas de connaître les implications réelles sur le personnel.

  Suivant l'art. 4 de l'ordonnance 2 de la Loi fédérale sur le travail (LTr), l'employeur peut, sans autorisation officielle, occuper des travailleurs pendant la totalité ou une partie de la nuit (de 23h00 à 06h00) et ordonner du travail supplémentaire aux conditions fixées par l'art. 12 LTr. De ce fait, les établissements doivent simplement tenir compte, dans les plans horaires, de cette heure supplémentaire pour répondre aux critères de la loi et de la Convention collective nationale du travail (CCNT).

  Dans tous les cas, l'Inspection du travail Lausanne (ITL) procède à des contrôles des conditions de travail dans ce secteur sensible, d'entente avec le Service cantonal de l'emploi. Par contre, les contrôles destinés à la lutte contre le travail illicite appartiennent au Service cantonal de l'emploi, qui les délègue aux partenaires sociaux (commission tripartite de l'hôtellerie et de la restauration). L'ITL reste toutefois l'organe d'exécution en matière de LTr et procède aux dénonciations nécessaires. Quant au contrôle du respect de la CCNT, il appartient à la commission paritaire de surveillance du même nom.

[33] Il s'agit des taxes pour les heures de prolongation d'ouverture des établissements publics et des émoluments de préavis, de délivrance, de surveillance et de soirées particulières.

13.8 Conclusions

La Municipalité est très sensible aux nuisances engendrées par la vie nocturne et souhaite continuer à réagir par tous les moyens légaux à sa disposition, notamment le règlement général de police, face à la problématique de la prolifération des nuisances sonores, qui altèrent la qualité de vie des habitants. Par le biais du Plan général d'affectation, la Municipalité entend également limiter la multiplication des établissements publics dans les quartiers où l'habitat est prépondérant. Etant donné que ses compétences légales sont limitées, la Municipalité entend poursuivre sa collaboration avec les exploitants d'établissements de nuit, afin que la prévention des débordements devienne un objectif prioritaire des clubs. La Municipalité reste cependant consciente du fait que la conciliation entre des intérêts fortement divergents restera difficile à mener et que les résultats seront toujours frustrants pour toutes les parties.

En outre, il est probable que le développement de la vie nocturne ait atteint un sommet. L'abandon – définitif ou temporaire – de plusieurs projets d'ouverture de nouveaux établissements, ainsi que l'avis des professionnels du monde de la nuit, selon lequel le marché est saturé, laissent espérer que l'accroissement de l'offre ne se poursuive pas.

La solution d'une diminution d'horaire ne garantirait pas une réelle réduction de l'offre de loisirs nocturnes, en raison des reprises irrationnelles d'enseignes, qui sont continuellement constatées. De plus, si une régression du nombre de noctambules s'amusant en ville s'amorçait lentement, le bruit dû aux fermetures ne serait pas supprimé, mais simplement avancé dans le temps. C'est pourquoi, il apparaît plus efficace à la Municipalité de continuer à dénoncer les infractions et à collaborer avec les exploitants, en faisant adhérer l'ensemble des établissements nocturnes à la charte de sécurité.

14. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N°2005/87 de la Municipalité, du 15 décembre 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité relatives à la prévention des délits et à la lutte contre le sentiment d'insécurité des Lausannoises et des Lausannois ;

2. de compléter le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable par l'adjonction, à la liste alphabétique figurant à l'article 1er A, d'une disposition permettant le financement d'actions dans le domaine :

   aa) des mesures visant à accroître la sécurité et à réduire le sentiment d'insécurité des habitants ;

3. d'approuver le prélèvement, sur le fonds communal pour le développement durable et sur une période de quatre ans, des crédits suivants :
   - 40'000 francs pour la limitation des débordements nocturnes ;
   - 29'000 francs pour la réalisation du clip hip-hop de prévention de la violence ;
   - 18'000 francs pour la réalisation d'une campagne de prévention des vols dans les voitures ;
   - 45'000 francs pour la formation continue des policiers dans le domaine de la diversité culturelle et de l'approche interculturelle ;
   - 160'000 francs pour la promotion des bons rapports de voisinage, grâce à « Immeubles en fête – La fête des voisins » ;
   - 10'000 francs pour la réalisation de projets de prévention et d'animation dans les APEMS ;
   - 580'000 francs pour l'amélioration de l'éclairage public en ville ;

4. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Marc Dunant relative à la sécurité nocturne en ville et intitulée : « Lausanne, ville centre… aussi la nuit !».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche